



VALENER INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DES EXERCICES CLOS LES
30 SEPTEMBRE 2015 ET 2014



SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DES EXERCICES CLOS LES
30 SEPTEMBRE 2015 ET 2014

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2015 ET 2014

VALENER INC.

Rapport de la direction du gestionnaire 92

Rapport des auditeurs indépendants 93

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉSÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU 94

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES 95

BILANS CONSOLIDÉS 96

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE 97

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 98

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Rapport de la direction 107

Rapport des auditeurs indépendants 108

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉSÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU 109

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ASSOCIÉS 110

BILANS CONSOLIDÉS 111

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE 112

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 113

RAPPORT DE LA DIRECTION DU GESTIONNAIRE

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE VALENER INC.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc. (la direction du gestionnaire). La responsabilité de la direction du gestionnaire à cet égard inclut la sélection des méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités de Valener Inc. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de Valener Inc.

La direction du gestionnaire s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction du gestionnaire. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., et par les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. aux 30 septembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Ses audits ont comporté l'application de sondages et autres procédures qu'elle a jugés nécessaires dans les circonstances. Son opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

SOPHIE BROCHU

La présidente et chef de la direction
de GMi, en sa qualité de commandité
de Gaz Métro, agissant à titre de
gestionnaire de Valener Inc.

(signé)

PIERRE DESPARS, FCPA, FCMA, CA

Le vice-président exécutif, Affaires corporatives
et chef des finances de GMi, en sa qualité de commandité
de Gaz Métro, agissant à titre de
gestionnaire de Valener Inc.

Montréal (Canada)
Le 27 novembre 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ACTIONNAIRES DE VALENER INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Valener Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2014, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Valener Inc. au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé)

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal (Canada)
Le 27 novembre 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
REVENUS		
Quote-part du bénéfice net de Gaz Métro	53 487 \$	50 372 \$
Quote-part du bénéfice net (perte nette) de Beupré Éole	3 501	(686)
Quote-part du bénéfice net (perte nette) de Beupré Éole 4	8	(266)
Autres revenus liés à la convention d'administration et de soutien de gestion (note 10)	<u>1 747</u>	<u>1 756</u>
	<u>58 743</u>	<u>51 176</u>
FRAIS		
Frais généraux et d'administration	2 128	2 524
Intérêts sur la dette à long terme	1 593	1 357
Frais financiers et autres	483	361
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (note 12)	<u>3 951</u>	<u>-</u>
	<u>8 155</u>	<u>4 242</u>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	<u>50 588</u>	<u>46 934</u>
Impôts sur les bénéfices (note 8)		
Exigibles	1 804	870
Futurs	1 637	5 072
	<u>3 441</u>	<u>5 942</u>
BÉNÉFICE NET	<u>47 147 \$</u>	<u>40 992 \$</u>
BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars) (note 6)	<u>1,12 \$</u>	<u>0,97 \$</u>

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
BÉNÉFICE NET	<u>47 147 \$</u>	<u>40 992 \$</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro	40 806	15 550
Impôts sur les bénéfices	(5 411)	28
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beupré Éole	(5 048)	(3 257)
Impôts sur les bénéfices	1 361	872
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beupré Éole 4	(5)	6
Impôts sur les bénéfices	1	(2)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	<u>31 704</u>	<u>13 197</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>78 851 \$</u>	<u>54 189 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

(en milliers de dollars)

	Capital-actions	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 7)	Avoir des actionnaires
Solde au 30 septembre 2013	732 810 \$	(17 192) \$	(18 384) \$	697 234 \$
Bénéfice net	-	40 992	-	40 992
Autres éléments du résultat étendu	-	-	13 197	13 197
Régime de réinvestissement des dividendes (note 6)	4 316	-	-	4 316
Dividendes aux actionnaires ordinaires	-	(37 926)	-	(37 926)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	-	(4 350)	-	(4 350)
Solde au 30 septembre 2014	737 126 \$	(18 476) \$	(5 187) \$	713 463 \$
Bénéfice net	-	47 147	-	47 147
Autres éléments du résultat étendu	-	-	31 704	31 704
Régime de réinvestissement des dividendes (note 6)	5 105	-	-	5 105
Dividendes aux actionnaires ordinaires	-	(39 386)	-	(39 386)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	-	(4 350)	-	(4 350)
Solde au 30 septembre 2015	742 231 \$	(15 065) \$	26 517 \$	753 683 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 449 \$	757 \$
Montant à recevoir de Gaz Métro	294	387
Distributions à recevoir de Gaz Métro	12 991	12 327
Impôts sur les bénéfices à recevoir	427	3 001
Impôts futurs (note 8)	750	50
Autres actifs	3	81
	<u>15 914</u>	<u>16 603</u>
Participations dans des satellites (note 4)	901 551	797 121
Impôts futurs (note 8)	229	2 018
	<u>917 694</u> \$	<u>815 742</u> \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer	450 \$	921 \$
Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires	9 973	9 509
Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés	1 088	1 088
Impôts futurs (note 8)	1 006	292
	<u>12 517</u>	<u>11 810</u>
Dette à long terme (note 5)	121 038	66 780
Impôts futurs (note 8)	26 505	23 689
Instruments financiers dérivés (note 12)	3 951	-
	<u>164 011</u>	<u>102 279</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 6)	742 231	737 126
Déficit	(15 065)	(18 476)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 7)	26 517	(5 187)
	<u>11 452</u>	<u>(23 663)</u>
	<u>753 683</u>	<u>713 463</u>
	<u>917 694</u> \$	<u>815 742</u> \$

Événements postérieurs à la date du bilan (note 14)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration,

(signé)

PIERRE MONAHAN
Administrateur

(signé)

RÉAL SUREAU, FCPA, FCA
Administrateur

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	47 147 \$	40 992 \$
Distributions reçues des satellites	64 231	49 054
Éléments hors caisse :		
Quote-part du bénéfice net de Gaz Métro	(53 487)	(50 372)
Quote-part du (bénéfice net) perte nette de Beaupré Éole	(3 501)	686
Quote-part du (bénéfice net) perte nette de Beaupré Éole 4	(8)	266
Perte sur instruments financiers dérivés (note 12)	3 951	-
Impôts futurs (note 8)	1 637	5 072
Autres	237	237
	<u>60 207</u>	<u>45 935</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	2 691	(2 797)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>62 898</u>	<u>43 138</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de parts dans Gaz Métro (note 4)	(73 956)	-
Acquisition de parts dans Beaupré Éole (note 4)	(309)	(2 269)
Acquisition de parts dans Beaupré Éole 4 (note 4)	(3 768)	(1 363)
Autres	(27)	(284)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(78 060)</u>	<u>(3 916)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme :		
Émissions	356 021	340 940
Remboursements	(302 000)	(342 000)
Dividendes aux actionnaires ordinaires	(33 817)	(33 537)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	(4 350)	(4 350)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>15 854</u>	<u>(38 947)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	692	275
TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>757</u>	<u>482</u>
TRÉSORERIE À LA FIN	<u>1 449 \$</u>	<u>757 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Valener Inc. (Valener ou la Compagnie), dont le siège social est situé au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec) Canada H2K 2X3, est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Valener détient, entre autres, une participation de 29,0 % dans Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), dont les activités principales sont la distribution de gaz naturel au Québec et au Vermont (États-Unis) et la distribution d'électricité au Vermont. Valener détient également, une participation de 49,0 % dans Beauré Éole S.E.N.C. (Beauré Éole) qui détient une participation de 50,0 % dans Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3, société en nom collectif (Parcs 2 et 3). Valener détient aussi, une participation de 49,0 % dans Beauré Éole 4 S.E.N.C. (Beauré Éole 4) qui détient une participation de 50,0 % dans Parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4 S.E.N.C. (Parc 4). Les activités de Parcs 2 et 3 et de Parc 4 sont essentiellement l'exploitation de parcs éoliens situés sur les terres privées de la Seigneurie de Beauré.

Les actions ordinaires et les actions privilégiées à taux rajustable et à dividende cumulatif de série A (actions privilégiées de série A) de Valener sont inscrites et se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles « VNR » et « VNR.PR.A », respectivement.

2. MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Valener sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada – Comptabilité (Manuel), intitulée *Normes comptables pré-basculement* (PCGR du Canada).

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Compagnie comprennent les comptes de Valener et de ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener (la direction du gestionnaire), doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes des états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent l'évaluation des actifs à long terme, plus particulièrement l'évaluation des participations dans des satellites, ainsi que de l'impôt sur les bénéfices, incluant notamment l'évaluation de la provision pour moins-value et l'estimation des échéanciers, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur pour l'établissement des impôts futurs ainsi que la juste valeur des instruments financiers.

PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES

La Compagnie comptabilise ses participations dans des satellites à la valeur de consolidation. La valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle la Compagnie comptabilise initialement le placement au coût et ensuite vient ajuster la valeur comptable en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant l'avoir de la société satellite. La direction du gestionnaire procède périodiquement à une analyse individuelle des participations de la Compagnie dans des satellites et lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Participation dans Gaz Métro

Les activités de distribution de gaz naturel au Québec de Gaz Métro sont réglementées par la Régie de l'énergie. De plus, Gaz Métro exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, certaines coentreprises et certains satellites, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes, tels que le Vermont Public Service Board, l'Office national de l'énergie et la Federal Energy Regulatory Commission. Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur comptable de la participation dans Gaz Métro et la quote-part des bénéfices de Gaz Métro auraient été différentes considérant les traitements réglementaires utilisés par cette dernière. La Compagnie n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur comptable de sa participation dans Gaz Métro et sur la quote-part des bénéfices de celle-ci.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Valener est imposable sur l'ensemble de ses bénéfices, tel que déterminé par les lois fiscales en vigueur, incluant les bénéfices provenant de ses participations dans des satellites constitués en sociétés en commandite. Ces sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, leur bénéfice est imposable au niveau de leurs associés.

La Compagnie utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la Compagnie ainsi que sa quote-part des écarts temporaires des satellites constitués en sociétés en commandite. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est entrée en vigueur ou pratiquement entrée en vigueur. Dans tous les cas, les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront. La contrepartie des impôts futurs relatifs aux activités assujetties à la réglementation des tarifs est reflétée dans la participation dans Gaz Métro.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsque la Compagnie devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les évaluations subséquentes sont effectuées en fonction de leur classement, décrit ci-après.

La Compagnie a établi les classements suivants :

- La trésorerie et les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur. Les gains ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils se produisent.
- Le montant à recevoir de Gaz Métro et les distributions à recevoir de Gaz Métro sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.
- Les fournisseurs et charges à payer, les dividendes à payer aux actionnaires ordinaires et privilégiés et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction. Ils sont comptabilisés à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - Cette catégorie comprend les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou un passif, il faut entendre un marché sur lequel des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer, de manière constante, de l'information sur les cours.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

- Niveau 2 - Cette catégorie comprend des évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur le marché à terme, la valeur temps, les facteurs de volatilité et les prix cotés par les courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché pour toute la durée de l'instrument financier dérivé.
- Niveau 3 - Cette catégorie comprend des évaluations basées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer en grande partie la juste valeur des instruments financiers. En général, les évaluations de niveau 3 portent sur des opérations à longue échéance qui sont conclues sur des marchés moins actifs ou à des endroits pour lesquels il est impossible d'obtenir de l'information sur le prix, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2.

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés ou déduits de la valeur comptable de l'instrument sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le capital-actions est présenté déduction faite des frais d'émission d'actions.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Aux 30 septembre 2015 et 2014, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par action ordinaire.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Changement de référentiel comptable

Valener a choisi d'utiliser l'exemption prévue à l'Introduction de la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière* (IFRS), permettant aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1^{er} janvier 2015. Par conséquent, Valener présente ses états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice 2015.

Considérant l'incertitude entourant la comptabilisation des activités à tarifs réglementés en vertu des IFRS et les impacts de la norme IFRS 14, *Comptes de report réglementaires*, en mai 2015, Valener a obtenu une nouvelle dispense de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant de préparer ses états financiers consolidés en vertu des PCGR des États-Unis afin de répondre à ses obligations d'information continue au Canada. Cette exemption est valide jusqu'à la première des dates suivantes : (i) le 1^{er} janvier 2019; (ii) le premier jour de l'exercice suivant l'arrêt des activités à tarifs réglementés par Valener, le cas échéant; (iii) la date de prise d'effet prescrite par l'International Accounting Standards Board pour l'application obligatoire d'une norme IFRS permanente et spécifique propre aux entités exerçant des activités à tarifs réglementés. Valener utilisera donc les PCGR des États-Unis pour la préparation de ses états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices 2016 à 2018 inclusivement.

4. PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES

	Taux de participation	2015	2014
Participation dans Gaz Métro (a)	29,0 %	868 790 \$	752 661 \$
Participation dans Beaupré Éole (b)	49,0 %	24 860	36 045
Participation dans Beaupré Éole 4 (c)	49,0 %	7 901	8 415
		901 551 \$	797 121 \$

(a) Au cours de l'exercice 2015, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Gaz Métro, à 4 482 188 parts de Gaz Métro pour une contrepartie totale en espèces de 73 956 000 \$.

La participation dans Gaz Métro comprend un écart d'acquisition totalisant 351 262 000 \$ au 30 septembre 2015 (337 736 000 \$ au 30 septembre 2014).

(b) Au cours de l'exercice 2015, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole, 308 700 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 309 000 \$ (2 268 728 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 2 269 000 \$ en 2014).

(c) Au cours de l'exercice 2015, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole 4, 3 768 399 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie totale en espèces de 3 768 000 \$ (1 362 607 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie totale en espèces de 1 363 000 \$ en 2014).

5. DETTE À LONG TERME

	Montant maximum autorisé	Échéance	2015	2014
FACILITÉ DE CRÉDIT	200 000 \$	2020	121 038 \$	66 780 \$

Le 30 septembre 2015, la facilité de crédit de Valener a été amendée afin de prolonger l'échéance jusqu'au 30 septembre 2020 et comprend maintenant une clause d'extension annuelle. Cette facilité de crédit est garantie par les parts de Gaz Métro et les actions de Valener Éole détenues par Valener et porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires ou le taux préférentiel, majorés selon les termes de cette facilité de crédit. Le taux d'intérêt effectif pour l'exercice clos le 30 septembre 2015 est de 1,77 % (2,22 % en 2014).

Selon les termes de cette facilité de crédit, la Compagnie est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Au 30 septembre 2015, Valener respecte toutes les conditions relatives à sa facilité de crédit. Compte tenu des montants empruntés et des lettres de crédit émises, la facilité de crédit inutilisée au 30 septembre 2015 est de 77 667 000 \$ (128 981 000 \$ au 30 septembre 2014).

Le montant emprunté de la facilité de crédit au 30 septembre 2015 est présenté net des frais de financement de 705 000 \$ (475 000 \$ au 30 septembre 2014).

6. CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Le capital autorisé de la Compagnie comprend un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et 10 000 000 actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, incluant jusqu'à 4 000 000 actions privilégiées de série A et 4 000 000 actions privilégiées de série B.

DÉCLARÉ

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
38 359 969 actions ordinaires (38 037 286 au 30 septembre 2014)	644 751 \$	639 646 \$
4 000 000 actions privilégiées de série A	97 480	97 480
	<u>742 231 \$</u>	<u>737 126 \$</u>

Actions ordinaires

La Compagnie offre à ses actionnaires un régime de réinvestissement des dividendes (RRD) en vertu duquel ils peuvent choisir de réinvestir automatiquement la totalité ou une partie de leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires supplémentaires de Valener. Les actions de Valener ainsi achetées peuvent, au gré de Valener, être des actions nouvellement émises ou être acquises sur le marché libre. Si les actions de Valener devant être achetées aux termes du RRD sont des actions nouvellement émises, le prix de ces actions correspond au cours moyen pondéré des actions de Valener à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende sur les actions de Valener (cours moyen pondéré), et peut refléter, au gré de Valener, un escompte pouvant atteindre 5 %. Si les actions sont achetées sur le marché libre par l'entremise de la TSX, l'agent des transferts achète les actions en question durant une période de dix jours ouvrables à compter de la date de versement du dividende.

Aucuns frais de courtage ni frais d'administration ne sont payables par les actionnaires à l'égard des achats ou des retraits d'actions de Valener aux termes du RRD, et tous les frais liés à l'administration du RRD sont pris en charge par Valener.

Au cours de l'exercice 2015, dans le cadre du RRD, 322 683 actions ordinaires ont été émises (292 499 en 2014) pour un montant total de 5 105 000 \$ (4 316 000 \$ en 2014).

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de série A donnent droit à des dividendes cumulatifs de 1,0875 \$ par action par année, soit un rendement de 4,35 % par année, payables trimestriellement, pour la période initiale prenant fin le 15 octobre 2017. Le taux de dividende sera rajusté le 15 octobre 2017, et tous les cinq ans par la suite, pour qu'il corresponde au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 2,81 %. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série A à compter du 15 octobre 2017 à un prix de 25,00 \$ par action, conformément à leurs modalités.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de série A en actions privilégiées de série B le 15 octobre 2017 et par la suite, le 15 octobre tous les cinq ans, à raison d'une action privilégiée de série B pour chaque action privilégiée de série A convertie. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels cumulatifs à un taux variable annuel égal au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,81 %. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série B à compter du 15 octobre 2017 à un prix de 25,00 \$ ou de 25,50 \$ par action, conformément à leurs modalités.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Bénéfice net	47 147 \$	40 992 \$
Moins :		
Dividendes cumulatifs sur actions privilégiées de série A	4 350	4 350
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	<u>42 797 \$</u>	<u>36 642 \$</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué en circulation (en milliers)	38 226	37 915
Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire (en dollars)	<u>1,12 \$</u>	<u>0,97 \$</u>

7. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro, nette des impôts sur les bénéfices	44 495 \$	9 100 \$
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beaupré Éole, nette des impôts sur les bénéfices	(17 978)	(14 291)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beaupré Éole 4, nette des impôts sur les bénéfices	-	4
	<u>26 517 \$</u>	<u>(5 187) \$</u>

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	50 588 \$	46 934 \$
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices	26,9 %	26,9 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	13 608	12 625
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Variation des écarts temporaires liés aux activités à tarifs réglementés de Gaz Métro	667	771
Impôts sur les bénéfices de satellites constitués en société par actions	(8 793)	(7 608)
Impôts sur l'écart temporaire externe	(2 659)	-
Effet net des éléments non imposables et autres	618	154
Impôts sur les bénéfices	3 441 \$	5 942 \$
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices	6,8 %	12,7 %

COMPOSANTES DES IMPÔTS FUTURS

Les impôts futurs sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires. Les principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs sont les suivants :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Participation dans Gaz Métro	(25 728) \$	(23 529) \$
Participation dans Beauré Éole	(6 115)	(412)
Participation dans Beauré Éole 4	(278)	31
Pertes autres qu'en capital	4 736	2 114
Instruments financiers dérivés	1 063	-
Autres	(210)	(117)
Passif net d'impôts futurs	(26 532) \$	(21 913) \$

PRÉSENTATION AU BILAN CONSOLIDÉ

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Actifs d'impôts futurs :		
Court terme	750 \$	50 \$
Long terme	229	2 018
	979	2 068
Passifs d'impôts futurs :		
Court terme	(1 006)	(292)
Long terme	(26 505)	(23 689)
	(27 511)	(23 981)
Passif net d'impôts futurs	(26 532) \$	(21 913) \$

Les filiales de la Compagnie prévoient qu'elles seront en mesure d'utiliser leurs pertes autres qu'en capital de 17 606 000 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2032 et 2035.

Au 30 septembre 2015, le passif net d'impôts futurs de Valener relativement à sa participation dans Gaz Métro inclut un passif d'impôts futurs de 3 354 000 \$ (actif d'impôts futurs de 4 869 000 \$ au 30 septembre 2014, réduit d'une provision pour moins-value du même montant) lié à l'excédent de la valeur fiscale de sa participation dans Gaz Métro par rapport à la valeur comptable (l'écart temporaire externe). Les impôts futurs relatifs à l'écart temporaire externe ont été comptabilisés en partie à l'état consolidé des résultats pour une économie d'impôts de 2 659 000 \$ et en partie à l'état consolidé du résultat étendu pour une charge de 6 013 000 \$ (nil en 2014).

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Montant à recevoir de Gaz Métro	93 \$	(205) \$
Autres actifs	78	-
Fournisseurs et charges à payer	(471)	(540)
Impôts sur les bénéfices à recevoir (à payer)	<u>2 991</u>	<u>(2 052)</u>
	<u>2 691 \$</u>	<u>(2 797) \$</u>
Autres informations :		
Intérêts reçus	35 \$	32 \$
Intérêts versés	1 593 \$	896 \$
Impôts (reçus) versés	<u>(1 186) \$</u>	2 922 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

CONVENTION D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN DE GESTION

Gaz Métro et Valener ont conclu une convention d'administration et de soutien de gestion (convention d'administration), échéant en 2025, aux termes de laquelle, notamment (i) Gaz Métro, directement ou par l'intermédiaire de GMi, son commandité, fournit à Valener certains services d'administration et de soutien de gestion se rapportant uniquement à la participation de Valener dans Gaz Métro et aux questions relatives aux sociétés ouvertes et, dans certains cas, certains services supplémentaires, et (ii) Gaz Métro rembourse à Valener tous les frais administratifs généraux que cette dernière engage (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes), sous réserve de certaines restrictions. Dans le cadre de cette convention d'administration, Valener a facturé à Gaz Métro des frais de 1 747 000 \$ pour l'exercice 2015 (1 756 000 \$ en 2014).

11. GESTION DU CAPITAL

Valener gère ses capitaux de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses actionnaires, en plus de favoriser une création de richesse pour ceux-ci au fil des ans. Pour y parvenir, Valener participe au développement de Gaz Métro et considère les occasions de croissance et de création de valeur, tels les projets Seigneurie. Valener prend en considération les caractéristiques de ses actifs, les besoins de fonds prévus et les ratios financiers à respecter dans la gestion de sa structure de capital.

Les activités relevant de la gestion du capital de Valener comprennent l'émission de nouvelles dettes, l'émission de nouvelles actions ordinaires directement sur le marché ou par le RRD, l'émission de nouvelles actions privilégiées, les investissements requis pour maintenir ses pourcentages de participation dans Gaz Métro et dans les projets Seigneurie, les distributions reçues de ses satellites, les versements de dividendes à ses actionnaires, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le niveau des besoins de financement de la Compagnie demeure soumis à une certaine volatilité selon le niveau de distributions reçues de Gaz Métro, de Beaupré Éole et de Beaupré Éole 4 et du niveau d'investissements requis dans ses satellites. Ainsi, la Compagnie doit demeurer vigilante dans l'établissement des niveaux de dividendes appropriés afin de ne pas y transposer indûment cette volatilité et s'assurer de bénéficier en tout temps de suffisamment de facilités de crédit non utilisées pour parer à toutes les éventualités.

Valener considère l'avoir des actionnaires et la dette à long terme comme des éléments de sa structure de capital. Aux 30 septembre 2015 et 2014, la structure de capital de la Compagnie s'établissait comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Dette à long terme, nette des frais de financement	121 038 \$	66 780 \$
Avoir des actionnaires	<u>753 683</u>	<u>713 463</u>
Total du capital investi	<u>874 721 \$</u>	<u>780 243 \$</u>
Ratio de la dette par rapport au capital investi	<u>13,8 %</u>	<u>8,6 %</u>

Valener effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette par rapport au capital investi, lequel correspond au total de la dette à long terme, nette des frais de financement, divisé par le capital investi. Ce dernier correspond à la somme du total de la dette à long terme, nette des frais de financement, et de l'avoir des actionnaires.

La dette à long terme de la Compagnie est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Entre autres, sur la base de ses états financiers non consolidés, la Compagnie doit respecter un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,00 fois et un ratio de dette à long terme sur le total des distributions et dividendes reçus réduit des frais généraux et d'administration de moins de 4,25 fois. Le ratio de couverture des intérêts est obtenu en faisant le rapport entre (i) le total des intérêts sur la dette à long terme et (ii) le total des distributions et dividendes reçus réduit des frais généraux et d'administration. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2015, ces ratios étaient de 33,96 fois (30,81 fois en 2014) et de 2,18 fois (1,52 fois en 2014) respectivement. La Compagnie respecte toutes les conditions relatives à sa facilité de crédit aux 30 septembre 2015 et 2014.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

INVESTISSEMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers non dérivés se rapproche de leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées ou, puisque leurs modalités sont comparables, à celles du marché actuel pour des instruments similaires.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice 2015, Valener a conclu des accords de crédit croisé d'une valeur nominale totale de 44 757 000 \$, ayant une date de résiliation anticipée obligatoire fixée au 31 octobre 2016, dans le but de couvrir le risque de fluctuation des taux d'intérêt pour l'émission d'une dette initialement prévue. Les conditions permettant d'appliquer la comptabilité de couverture à ces accords de crédit croisé n'ayant pas été réunies, les variations de juste valeur sont donc comptabilisées aux résultats.

La juste valeur de ces accords de crédit croisé a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction d'une hypothèse de taux d'actualisation de 2,29 %. Au 30 septembre 2015, le caractère observable des données entrant dans l'évaluation des accords de crédit croisé correspond au niveau 2, tel que décrit à la note 2.

13. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

Les stratégies, les politiques et les contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Valener et les autres risques connexes sont conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de Valener et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par son conseil d'administration et mises en application par la direction du gestionnaire.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque lié au taux d'intérêt

Valener est exposée à un risque de marché lié au taux d'intérêt en raison de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables et de la juste valeur des accords de crédit croisé, qui varie en fonction des taux d'intérêts. La Compagnie cherche à maintenir une structure appropriée de dettes afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la hausse sur le bénéfice net consolidé de 3 135 000 \$ tandis qu'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la baisse sur le bénéfice net consolidé de 3 872 000 \$.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie aux instruments financiers, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations conformément aux conditions des ententes intervenues avec elle et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé. La contrepartie principale aux instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé est Gaz Métro.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que Valener ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. Valener gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et de facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. La facilité de crédit engagée ainsi que l'accès aux marchés des capitaux permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Valener d'accéder aux marchés des capitaux à des conditions satisfaisantes, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers ou de la perception négative sur les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières de Valener, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net consolidé de Valener.

Le tableau suivant présente les versements de capital et d'intérêts requis pour les passifs financiers au 30 septembre 2015, en présumant que les soldes empruntés sur la facilité de crédit demeurent constants.

Échéance	Fournisseurs et charges à payer	Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires	Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés	Passifs financiers dérivés	Dette à long terme	Intérêts	Total
Moins d'un an	450 \$	9 973 \$	1 088 \$	- \$	- \$	2 148 \$	13 659 \$
1 à 5 ans	-	-	-	3 951	121 038	8 592	133 581
Total	450 \$	9 973 \$	1 088 \$	3 951 \$	121 038 \$	10 740 \$	147 240 \$

Il est à noter que les intérêts sont présentés selon les échéances contractuelles et selon les taux en vigueur au 30 septembre 2015.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le 27 novembre 2015, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,27 \$ par action ordinaire, pour le trimestre clos le 31 décembre 2015, payable le 15 janvier 2016 aux actionnaires ordinaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2015.

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES PRIVILÉGIÉS

Le 27 novembre 2015, le conseil d'administration a également déclaré un dividende de 0,271875 \$ par action privilégiée de série A, pour la période du 16 octobre 2015 au 15 janvier 2016, payable le 15 janvier 2016 aux actionnaires privilégiés inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 11 janvier 2016.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RAPPORT DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Les états financiers consolidés de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Gaz Métro. La responsabilité de la direction de GMi à cet égard inclut la sélection des méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités réglementées de Gaz Métro. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de GMi.

La direction de GMi s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration de GMi assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction de GMi. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes et les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés de Gaz Métro au 30 septembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Ses audits ont comporté l'application de sondages et autres procédures qu'elle a jugés nécessaires dans les circonstances. Son opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

SOPHIE BROCHU
La présidente et chef de la direction
de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

(signé)

PIERRE DESPARS, FCPA, FCMA, CA
Le vice-président exécutif,
Affaires corporatives et chef des finances
de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

Montréal (Canada)
Le 26 novembre 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent les bilans consolidés au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2014, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé)

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal (Canada)
Le 26 novembre 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
REVENUS	2 720 587 \$	2 536 708 \$
COÛTS DIRECTS	1 642 619	1 522 636
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	1 077 968	1 014 072
FRAIS		
Exploitation et entretien	498 299	471 355
Amortissements (notes 4, 7 et 10)	271 317	247 770
Intérêts sur la dette à long terme (note 14)	174 450	155 707
Frais financiers et autres	(12 172)	(5 578)
	931 894	869 254
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	146 074	144 818
Quotes-parts des bénéfices de satellites	92 122	76 881
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	238 196	221 699
Impôts sur les bénéfices (note 20)	50 181	47 904
	188 015 \$	173 795 \$
BÉNÉFICE NET	188 015 \$	173 795 \$
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ATTRIBUABLE AUX :		
Participations ne donnant pas le contrôle	3 597 \$	(889) \$
Associés	184 418	174 684
	188 015 \$	173 795 \$
BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS (en dollars)	1,19 \$	1,15 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DE PARTS DE BASE ET DILUÉ EN CIRCULATION (en milliers de parts)	155 268	151 796

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
BÉNÉFICE NET	188 015 \$	173 795 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers autonomes	227 526	88 347
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	(124 029)	(51 708)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture	(19 918)	(10 926)
Impôts sur les bénéfices	2 255	1 864
Reclassement à l'état consolidé des résultats des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture	3 626	3 768
Impôts sur les bénéfices	(445)	(467)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	89 015	30 878
RÉSULTAT ÉTENDU	277 030 \$	204 673 \$
RÉSULTAT ÉTENDU ATTRIBUABLE AUX :		
Participations ne donnant pas le contrôle	(1 457) \$	(4 138) \$
Associés	278 487	208 811
	277 030 \$	204 673 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	Attribuable aux associés		Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Avoir des associés
	Capital	Déficit				
Solde au 30 septembre 2013	1 496 825 \$	(30 464) \$	(63 533) \$	1 402 828 \$	41 235 \$	1 444 063 \$
Bénéfice net (perte nette)	-	174 684	-	174 684	(889)	173 795
Autres éléments du résultat étendu	-	-	34 127	34 127	(3 249)	30 878
Émissions de parts	-	-	-	-	3 630	3 630
Distributions	-	(170 012)	-	(170 012)	-	(170 012)
Solde au 30 septembre 2014	1 496 825 \$	(25 792) \$	(29 406) \$	1 441 627 \$	40 727 \$	1 482 354 \$
Bénéfice net	-	184 418	-	184 418	3 597	188 015
Autres éléments du résultat étendu	-	-	94 069	94 069	(5 054)	89 015
Émissions de parts (note 16)	255 000	-	-	255 000	4 077	259 077
Distributions	-	(174 594)	-	(174 594)	(14 259)	(188 853)
Solde au 30 septembre 2015	1 751 825 \$	(15 968) \$	64 663 \$	1 800 520 \$	29 088 \$	1 829 608 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	2015	2014
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87 437 \$	103 657 \$
Encaisse affectée	-	27 175
Clients et autres débiteurs (note 5)	222 678	211 865
Impôts sur les bénéfices à recevoir	3 889	3 206
Stocks (note 6)	117 692	114 905
Frais payés d'avance	16 621	14 987
Impôts futurs (note 20)	52 136	37 053
Instruments financiers dérivés (note 24)	2	1 057
	<u>500 455</u>	<u>513 905</u>
Propriétés, aménagements et équipements (note 7)	<u>4 439 737</u>	<u>3 970 917</u>
Encaisse affectée	28 100	18 373
Actifs incorporels (note 10)	390 927	81 134
Frais reportés (note 4)	407 455	394 804
Placements et autres (note 8)	948 134	736 755
Écarts d'acquisition (note 11)	414 128	348 969
Impôts futurs (note 20)	2 636	4 676
Instruments financiers dérivés (note 24)	16 220	86
Autres éléments d'actif à long terme (note 12)	70 246	74 595
	<u>2 277 846</u>	<u>1 659 392</u>
	<u>7 218 038 \$</u>	<u>6 144 214 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	6 421 \$	5 422 \$
Emprunts bancaires (note 13)	28 972	-
Fournisseurs et charges à payer	355 547	341 073
Impôts sur les bénéfices à payer	164	199
Distributions à payer	44 794	42 503
Impôts futurs (note 20)	1 823	-
Instruments financiers dérivés (note 24)	5 198	11 882
Échéances courantes de la dette à long terme (note 14)	33 310	27 016
	<u>476 229</u>	<u>428 095</u>
Dette à long terme (note 14)	<u>3 530 986</u>	<u>3 140 762</u>
Crédits reportés (note 4)	375 906	304 801
Impôts futurs (note 20)	538 337	416 041
Instruments financiers dérivés (note 24)	32 219	12 691
Autres éléments du passif à long terme (note 15)	434 753	359 470
	<u>5 388 430</u>	<u>4 661 860</u>
AVOIR DES ASSOCIÉS		
Capital (note 16)	1 751 825	1 496 825
Déficit	(15 968)	(25 792)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	64 663	(29 406)
	<u>48 695</u>	<u>(55 198)</u>
	<u>1 800 520</u>	<u>1 441 627</u>
Participations ne donnant pas le contrôle	29 088	40 727
	<u>1 829 608</u>	<u>1 482 354</u>
	<u>7 218 038 \$</u>	<u>6 144 214 \$</u>

Engagements et garanties (note 26)

Éventualités (note 27)

Événement postérieur à la date du bilan (note 28)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc. en sa qualité de commandité,

(signé)

 SOPHIE BROCHU
 Administrateur

(signé)

 PIERRE MONAHAN
 Administrateur

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	188 015 \$	173 795 \$
Distributions reçues des satellites	71 331	65 390
Éléments hors caisse :		
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 7)	196 754	183 468
Amortissement des frais et crédits reportés, des actifs incorporels et des frais reliés au financement (notes 4, 10 et 14)	149 484	68 291
Variation des frais reportés reliés au coût de l'énergie	111 023	109 638
Variation des comptes de stabilisation tarifaire	26 521	23 822
Quotes-parts des bénéfices de satellites	(92 122)	(76 881)
Impôts futurs (note 20)	47 161	43 105
Autres	8 381	2 668
	<u>706 548</u>	<u>593 296</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 18)	31 470	11 706
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>738 018</u>	<u>605 002</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation de l'encaisse affectée	21 158	(29 941)
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	(398 447)	(451 477)
Variation des frais et crédits reportés	(198 680)	(116 473)
Acquisitions d'actifs incorporels	(380 334)	(19 609)
Acquisitions d'unités de fonds de placement	(286 330)	(212 252)
Dispositions d'unités de fonds de placement	283 292	211 914
Variation d'une participation dans un satellite et autres placements	(32 623)	(25 220)
Autres	13 320	1 770
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(978 644)</u>	<u>(641 288)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	28 428	(21 227)
Augmentation des crédits à terme	3 129 510	2 842 445
Remboursements des crédits à terme	(3 237 822)	(2 638 972)
Émissions de dettes à long terme	212 414	117 125
Remboursements de dettes à long terme	(11 356)	(58 611)
Variation des autres éléments du passif à long terme (note 15)	22 542	-
Émissions de parts	259 077	3 630
Distributions	(186 562)	(169 137)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>216 231</u>	<u>75 253</u>
INCIDENCE DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET LE DÉCOUVERT BANCAIRE	<u>7 176</u>	<u>3 149</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE	<u>(17 219)</u>	<u>42 116</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, AU DÉBUT ⁽¹⁾	<u>98 235</u>	<u>56 119</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, À LA FIN ⁽¹⁾	<u>81 016 \$</u>	<u>98 235 \$</u>

⁽¹⁾ Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie est composé de 85 354 \$ d'encaisse, 2 083 \$ de placements temporaires et 6 421 \$ de découvert bancaire au 30 septembre 2015 comparativement à 68 541 \$, 35 116 \$ et 5 422 \$ respectivement au 30 septembre 2014.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ). Gaz Métro est aussi, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont (États-Unis), et de Green Mountain Power Corporation (GMP), le plus important distributeur d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales, de coentreprises et de satellites, dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel ainsi que dans le développement et l'exploitation de projets énergétiques porteurs tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) et comprimé comme carburant ou produit énergétique. Le contexte réglementaire de Gaz Métro ainsi que de certaines de ses filiales, coentreprises et satellites et l'impact de ce contexte sur les états financiers consolidés sont décrits à la note 4.

2. MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Gaz Métro sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada - Comptabilité (Manuel), intitulée *Normes comptables pré-basculement* (PCGR du Canada).

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de Gaz Métro et de toutes ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Les investissements de la Société dans des entreprises sous contrôle conjoint (coentreprises) sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La consolidation proportionnelle est une méthode selon laquelle la Société inscrit sa quote-part de chacun des actifs, passifs, revenus et dépenses de la coentreprise, ligne par ligne, dans le poste correspondant de ses états financiers.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction de Gaz Métro inc. (GMI) (la direction), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes des états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés, l'évaluation du passif relié à la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement, l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus être générés par les actifs utilisés aux fins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à long terme, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, la détermination de la juste valeur des éléments d'actif et de passif lors de regroupements d'entreprises, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les frais et crédits reportés, sur les propriétés, aménagements et équipements ainsi que sur les actifs incorporels, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements, les provisions pour impôts sur les bénéfices, incluant notamment l'évaluation de la provision pour moins-value et l'estimation des échéanciers, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur pour l'établissement des impôts futurs, la juste valeur des instruments financiers et l'évaluation des provisions telles que les éventualités légales.

RÉGLEMENTATION

Une des principales activités de Gaz Métro est la distribution de gaz naturel au Québec, activité qui est réglementée par la Régie de l'énergie (Régie).

De plus, elle exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, certaines coentreprises et certains satellites, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes. Ainsi, Intragaz, société en commandite, entité faisant partie du groupe Intragaz (Intragaz), est réglementée par la Régie et Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM) et Corporation Champion Pipe Line Limitée (Champion) relèvent de la compétence de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Portland Natural Gas Transmission System (PNGTS), Vermont Electric Power Company, Inc. (Velco) et Vermont Transco LLC (Transco) sont assujetties à la réglementation de la Federal Energy Regulatory Commission

(FERC). VGS et GMP sont, quant à elles, soumises à la réglementation du Vermont Public Service Board (VPSB). Vermont Yankee Nuclear Power Corporation (VYNPC) est assujettie à la réglementation de la FERC et du VPSB.

Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

ENCAISSE AFFECTÉE

L'encaisse affectée est principalement composée de trésorerie et équivalents de trésorerie dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre d'arrangements de financement d'extension de réseau ou de financement d'activités de développement. L'encaisse affectée est présentée dans l'actif à long terme lorsque son usage est limité à des projets d'acquisition ou de développement d'actifs à long terme. La portion présentée dans l'actif à court terme représente la portion de l'encaisse affectée qui servira à régler des éléments du passif à court terme.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel relié à Gaz Métro-daQ et à VGS et incluent également des stocks de fournitures et matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Gaz Métro-daQ et VGS ne sont pas autorisées à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par la Régie ou le VPSB, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et en contrepartie, en tant que compte de frais ou de crédits reportés conformément au mécanisme réglementaire.

PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directs et les frais généraux ainsi qu'un rendement sur les fonds utilisés pour certains projets de construction. Gaz Métro capitalise des intérêts dans le coût de construction des projets découlant d'activités à tarifs non réglementés jusqu'à ce que le projet entre en phase d'exploitation.

En ce qui a trait aux projets de construction réalisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, Gaz Métro capitalise des intérêts calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante de rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par les divers organismes de réglementation. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, cette composante de rendement capitalisée pour certains projets de construction, les bénéfices correspondants ainsi que l'amortissement subséquent de ces éléments ne seraient pas constatés. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes financiers de cette pratique sur la valeur des propriétés, aménagements et équipements, les charges d'amortissement ou les autres composantes des états financiers consolidés.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs des activités à tarifs réglementés sont révisés et approuvés périodiquement par les différents organismes de réglementation et dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait et des profits et pertes sur l'aliénation des biens déjà retirés. La contrepartie est comptabilisée en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 4.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les périodes d'amortissement suivantes :

Stockage	5 à 44 ans
Transport	25 à 70 ans
Distribution	16 à 70 ans
Installations générales et autres	2 à 50 ans
Production	5 à 100 ans

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée prévue et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour certaines activités à tarifs réglementés, il n'est cependant pas possible de déterminer la portée exacte des obligations juridiques, ni le moment où elles devraient engager des coûts pour s'acquitter de ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe. Toutefois, la direction estime qu'il est raisonnable de croire que si des coûts de mise hors service relatifs à ces propriétés, aménagements et équipements étaient engagés, ils seraient récupérés à même les tarifs des exercices futurs.

PLACEMENTS ET AUTRES

Les placements et autres sont constitués principalement de participations dans des satellites et d'autres placements. La Société comptabilise ses participations dans des satellites à la valeur de consolidation. La valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle la Société comptabilise initialement le placement au coût et ensuite vient ajuster la valeur comptable en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant l'avoir de la société satellite. Les autres placements sont comptabilisés à la juste valeur, sauf les polices d'assurance-vie, qui sont comptabilisées à la valeur de rachat. Toutes les participations dans des satellites sont dans des entités ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des satellites et lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur comptable des participations et la quote-part des bénéfices de la Société dans des satellites ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs auraient été différentes considérant les traitements réglementaires utilisés par ces satellites. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes financiers de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur comptable des participations dans des satellites et sur les quotes-parts des résultats des satellites présentées aux états financiers consolidés.

FRAIS ET CRÉDITS REPORTÉS

Les frais reportés représentent des sommes déboursées que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs, tel qu'approuvé par les différents organismes de réglementation. Les crédits reportés représentent des sommes encaissées que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs.

Les frais et crédits reportés ne seraient pas comptabilisés comme ils le sont si les tarifs n'étaient pas réglementés. Conformément à la réglementation en vigueur, les frais et crédits reportés sont amortis dans les tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature, et sont soumis au rendement sur le capital investi, ou des intérêts sont généralement cumulés sur les soldes qui seront recouverts ou remis au moyen des tarifs imputés à la clientèle dans le futur.

Les frais et crédits reportés font l'objet de suivis et d'évaluation périodiques. Si la Société jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires, à la suite des interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable du compte de frais ou crédits reportés sous-jacents serait ajustée en conséquence.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués principalement de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de frais reliés au développement informatique.

Les droits d'émission de GES sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les droits d'émission de GES sont achetés dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du gouvernement du Québec et ils sont comptabilisés aux résultats au rythme des émissions de GES, à la rubrique *Coûts directs*. Si les émissions de GES réalisées dépassaient les droits détenus, un passif représentant les droits manquants serait comptabilisé et évalué au prix en vigueur des droits d'émissions de GES en date du bilan consolidé.

Les frais reliés au développement informatique comprennent notamment les coûts encourus par la Société relativement au développement de systèmes informatiques ainsi que le coût des logiciels et des licences acquis destinés à usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées aux résultats, lorsqu'elles sont engagées, à la rubrique *Exploitation et entretien*. Les frais reliés au développement informatique sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives de 5 et 10 ans.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, tous les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, y compris toute participation ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme un élément distinct des capitaux propres. De plus, les coûts liés aux acquisitions d'entreprises de même que les coûts de restructuration découlant d'une acquisition sont comptabilisés en charges.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées à tous les éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge au moment de l'acquisition d'une entreprise et ne sont pas amortis. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les écarts d'acquisition pourraient ne pas être recouvrables. Ce test, qui s'effectue en deux étapes, consiste dans un premier temps à comparer la valeur comptable et la juste valeur des unités d'exploitation. La juste valeur d'une unité d'exploitation est établie selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou en fonction d'évaluations externes. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, la deuxième étape du test est alors réalisée. À cette étape, la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable et tout excédent de cette dernière représente une perte de la valeur qui est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. La juste valeur des écarts d'acquisition correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur le total des sommes attribuées aux actifs et aux passifs sous-jacents.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués soit le 1^{er} avril ou le 1^{er} juillet de chaque exercice, selon l'unité d'exploitation testée.

AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL

Dans le cadre du projet de l'agrandissement de l'usine de liquéfaction, stockage et regazéification (usine LSR), Gaz Métro GNL a émis des parts à Investissement Québec comprenant une option d'achat à partir de la 8^e année suivant la mise en service du projet à un montant qui confère à Investissement Québec un rendement annuel de 10 % sur son capital investi. Les parts comprennent aussi une option de vente à partir de la 15^e année suivant la mise en

service du projet. En vertu des conditions de cette option de vente, Investissement Québec a l'option de vendre sa participation dans Gaz Métro GNL à Gaz Métro à 90 % de sa juste valeur (prix de sortie).

Puisque cette option de vente accordée à Investissement Québec prévoit le règlement en espèces par Gaz Métro, l'option répond à la définition d'un passif financier. La Société applique la méthode comptable de l'acquisition prévue, en vertu de laquelle la participation est comptabilisée comme si l'option de vente avait déjà été exercée par Investissement Québec et les parts déjà acquises par Gaz Métro. Par conséquent, plutôt que de présenter la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL comme une participation ne détenant pas le contrôle, un passif financier est comptabilisé. De cette façon, les résultats, le bilan et les flux de trésorerie attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle qui sont visés par l'option de vente sont présentés comme attribuables aux associés et non comme attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le passif financier a été comptabilisé initialement à la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente et la réévaluation du passif est comptabilisée comme frais financiers.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les frais reportés, les participations dans des satellites et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des entrées de trésorerie indépendantes sont générées. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état consolidé des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

De plus, si la Société jugeait qu'il n'était plus probable que certains coûts de propriétés, aménagements et équipements et d'actifs incorporels liés aux activités à tarifs réglementés puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires à la suite des interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable de ces actifs serait ajustée en conséquence.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont imputés à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts afférents aux activités de développement sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés à moins que ceux-ci ne répondent à tous les critères de report. Les frais de développement capitalisés sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des actifs sous-jacents.

CONVERSION DES DEVICES

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés à l'état consolidé des résultats de l'exercice en cours.

Les éléments d'actif et de passif de satellites étrangers et des établissements étrangers considérés comme autonomes sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents en résultant sont présentés dans les *Autres éléments du résultat étendu* et sont constatés à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes est réduit.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus de la Société sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés et, dans une moindre importance, d'activités à tarifs non réglementés.

Les revenus tirés d'activités à tarifs réglementés proviennent principalement des activités de distribution et de transport de gaz naturel et d'électricité au Canada et aux États-Unis. Ces revenus sont constatés conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par les différents organismes de réglementation. Plus précisément, les revenus relatifs à la distribution d'énergie sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients.

Les revenus tirés d'activités à tarifs non réglementés proviennent principalement de la production d'énergie des parcs éoliens, de la prestation de services, de consultations et de ventes d'équipements. Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- les services ont été rendus ou les produits ont été livrés aux clients;
- il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les montants sont déterminés ou déterminables; et
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus tirés d'activités à tarifs non réglementés proviennent également de revenus de location, qui sont constatés linéairement sur la durée des contrats.

Les contributions reçues des clients provenant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés, aménagements et équipements auxquels elles se rattachent. Les contributions reçues des clients provenant d'activités à tarifs non réglementés sont comptabilisées à titre de revenus reportés, présentés à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* du bilan consolidé, et sont amorties sur la durée du contrat sous-jacent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro et ses filiales et coentreprises constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés.

Les filiales et coentreprises constituées en sociétés par actions utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est entrée en vigueur ou pratiquement entrée en vigueur. Dans tous les cas, les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés.

Selon des traitements réglementaires, certaines filiales et coentreprises détenues par Gaz Métro récupèrent, à même leurs tarifs, les coûts liés aux impôts sur les bénéfices selon une méthode différente de celle prévue au chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Impôts sur les bénéfices*. Les écarts cumulés entre les traitements réglementaires et la méthode prévue au chapitre 3465 sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie sont offerts à la presque totalité des salariés.

Le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est comptabilisé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles. Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses clés fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste

valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations constituées.

Les gains et les pertes actuariels nets en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 7 et 18 ans, selon le régime.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications.

Les actifs et les obligations transitoires sont amortis linéairement sur une période qui correspond à la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés qui devraient recevoir des avantages en vertu des régimes.

Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro-daQ récupère à même les tarifs les coûts liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de ses employés lorsque ceux-ci sont déboursés (méthode des déboursés). Les écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu des traitements réglementaires et les coûts établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles, prévue au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

Les soldes non amortis existant à la date d'acquisition de certaines entreprises ayant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisés à titre de frais reportés puisque ces soldes sont récupérables dans les tarifs futurs. Ces frais reportés sont amortis en fonction des traitements réglementaires approuvés par leur organisme de réglementation des tarifs.

Le coût relatif aux régimes de retraite à cotisations déterminées est comptabilisé au moment de la prestation des services par les employés de la Société, qui correspond généralement au moment où les cotisations sont versées.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers, exception faite des instruments financiers dérivés, dans les différentes catégories établies :

Catégories	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Trésorerie et équivalents de trésorerie Encaisse affectée Découvert bancaire
Prêts et créances	Clients et autres débiteurs
Actifs financiers disponibles à la vente	Fonds de placement ⁽¹⁾
Passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction	Emprunts bancaires Fournisseurs et charges à payer Distributions à payer Dette à long terme Passif relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié ⁽²⁾ Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL ⁽²⁾

⁽¹⁾ Cet instrument financier est présenté à la rubrique *Placements et autres* du bilan consolidé.

⁽²⁾ Ces instruments financiers sont présentés à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* du bilan consolidé.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats, dans la période

au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception de ceux découlant des instruments financiers désignés comme instruments de couverture, dont les variations sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont reliés à des activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les *Frais et crédits reportés*, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les prêts et créances et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - Cette catégorie comprend les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou un passif, il faut entendre un marché sur lequel des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer, de manière constante, de l'information sur les cours.
- Niveau 2 - Cette catégorie comprend des évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur le marché à terme, la valeur temps, les facteurs de volatilité et les prix cotés par les courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché pour toute la durée de l'instrument financier dérivé.
- Niveau 3 - Cette catégorie comprend des évaluations basées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer en grande partie la juste valeur des instruments financiers. En général, les évaluations de niveau 3 portent sur des opérations à longue échéance qui sont conclues sur des marchés moins actifs ou à des endroits pour lesquels il est impossible d'obtenir de l'information sur le prix, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2.

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés qui sont classifiés à titre d'actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception de ceux découlant des instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés et de ceux découlant des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture.

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est détenu ni n'a été émis à des fins spéculatives.

Instruments financiers dérivés relatifs aux activités réglementées

Des instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie sont utilisés pour gérer l'exposition à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. Les prix payés sont basés sur des indices et sont donc variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer les prix, soit de les circonscrire selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par la Régie dans le cadre des activités de Gaz Métro-daQ, ou par la direction dans le cas de VGS. En

2014, la Régie a toutefois mis fin à ce programme et Gaz Métro-daQ ne peut plus contracter de nouveaux instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie. Les dérivés actuellement en vigueur ont des dates d'échéance jusqu'en octobre 2015. GMP a recours à des contrats d'échange à prix fixe pour gérer son risque lié à la fluctuation des prix de capacité. Des contrats de change à terme sont également utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion importante des achats de gaz naturel libellés en dollars canadiens pour VGS et à certaines dépenses libellées en dollars américains pour Gaz Métro.

Les instruments financiers dérivés relatifs aux activités réglementées ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés, comme approuvé par la Régie et par le VPSB, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes. En effet, pour contrer le risque de change sur son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes, certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée au moment de sa mise en place, à chaque date de bilan ainsi qu'à l'échéance de la désignation de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants antérieurement constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Des accords de crédit croisé à terme de taux d'intérêt sont utilisés afin de fixer à un taux d'intérêt spécifique un emprunt à taux fixe de Gaz Métro dont l'émission est prévue d'ici la fin de l'exercice 2017. Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Des accords de crédit croisé de taux d'intérêt sont utilisés afin de fixer les taux d'intérêt sur une portion des emprunts à taux variable et des contrats de change à terme ont été utilisés jusqu'en octobre 2013 afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion importante d'achats d'équipements en euros pour Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, société en nom collectif (Parcs 2 et 3). Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Un accord de crédit croisé de taux d'intérêt est utilisé afin de fixer le taux d'intérêt sur un emprunt à taux variable d'Intragaz. Cet instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture admissible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change liée à des revenus en dollars américains dans des contrats de Gaz Métro GNL. Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Dans le cas d'une relation de couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes, la partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de change latents sur ces éléments de couverture constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats lorsque l'investissement net correspondant est réduit, soit au même moment où les gains ou pertes de change latents sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes sont constatés aux résultats.

Une portion d'un solde d'encaisse libellé en euros était utilisée afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion importante d'achats d'équipements en euros pour Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4, S.E.N.C. (Parc 4). Cet instrument financier était désigné comme instrument de couverture admissible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Cette relation de couverture a pris fin au cours de l'exercice 2015, soit au moment de la mise en service de Parc 4.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés ou déduits de la valeur comptable de l'instrument sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART

Le calcul du bénéfice net de base par part est basé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation. Aux 30 septembre 2015 et 2014, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par part.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Changement de référentiel comptable

Gaz Métro a choisi d'utiliser l'exemption prévue à l'Introduction de la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière* (IFRS), permettant aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1^{er} janvier 2015. Par conséquent, Gaz Métro présente ses états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice 2015.

Considérant l'incertitude entourant la comptabilisation des activités à tarifs réglementés en vertu des IFRS et les impacts de la norme IFRS 14, *Comptes de report réglementaires*, en mai 2015, les associés de Gaz Métro, GMi et Valener, ont obtenu de nouvelles dispenses de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant de préparer leurs états financiers consolidés en vertu des PCGR des États-Unis afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada. Ces exemptions sont valides jusqu'à la première des dates suivantes : (i) le 1^{er} janvier 2019; (ii) le premier jour de l'exercice suivant l'arrêt des activités à tarifs réglementés par Gaz Métro, le cas échéant; (iii) la date de prise d'effet prescrite par l'International Accounting Standards Board pour l'application obligatoire d'une norme IFRS permanente et spécifique propre aux entités exerçant des activités à tarifs réglementés. GMi et Valener utiliseront donc les PCGR des États-Unis pour la préparation de leurs états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices 2016 à 2018 inclusivement. Gaz Métro, n'ayant aucune obligation d'information du public au sens du Manuel, adoptera la stratégie préconisée par ses associés.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

APPROBATION DES TARIFS

La Société exerce ses activités dans divers secteurs assujettis à la réglementation selon laquelle les coûts liés à l'énergie et à la prestation des services sont recouverts dans les tarifs facturés aux clients. Les informations qui suivent présentent les principales entreprises ayant des activités à tarifs réglementés et les incidences de la réglementation sur les traitements comptables qui en découlent.

Établissements réglementés au Québec

Distribution au Québec

Les activités de Gaz Métro-daQ sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs des exercices 2015 et 2014 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La méthode du coût de service permet à Gaz Métro-daQ de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité.

Gaz Métro-daQ prévoit maintenir l'utilisation de la méthode fondée sur le coût de service jusqu'à l'instauration d'un prochain mécanisme incitatif prévu pour l'exercice 2018.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % sont rémunérés comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire présumé est habituellement établi à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. La Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % pour les exercices 2016 et 2017 telle qu'elle l'avait fait pour 2014 et 2015.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

Intragaz

Gaz Métro détient des participations dans les entités formant Intragaz variant entre 40 % et 60 %. Intragaz concentre ses activités dans l'entreposage du gaz naturel et ses tarifs sont approuvés par la Régie.

Les tarifs d'Intragaz, société en commandite sont établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La Régie a également approuvé l'utilisation d'une structure de capital présumée moyenne composée de 46 % d'avoir présumé à compter du 1^{er} mai 2013, pour une période de 10 ans. Le taux de rendement de l'actionnaire approuvé par la Régie, fixé pour une période de 10 ans, s'élève à 8,50 %.

Établissements réglementés ailleurs au Canada

TQM et Champion

TQM, détenue à 50 % par Gaz Métro, et Champion, propriété exclusive de Gaz Métro, concentrent leurs activités dans le transport de gaz naturel. Leurs principales activités sont réglementées par l'ONÉ, un organisme fédéral indépendant qui réglemente les aspects internationaux et interprovinciaux des secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité en ce qui a trait à la détermination des revenus, des droits, de la construction et de l'exploitation.

En février 2014, l'ONÉ a approuvé une entente de tarification pour TQM pour les exercices 2014 à 2016. Dans le cadre de cette entente, et comme pour l'entente précédente, la tarification annuelle est calculée à l'aide d'une formule qui comprend une composante fixe et une composante de coûts entièrement récupérables auprès des clients ou remboursables à ceux-ci. Selon cette méthode, TQM est en mesure de déterminer sa structure de capital optimale pour lui permettre de refléter davantage la réalité économique et le risque d'affaires auxquels elle est exposée. Par ailleurs, TQM a maintenu une structure de capital comportant 40 % de capitaux propres au cours de l'exercice 2015.

Les tarifs de Champion sont établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service qui inclut notamment un taux de rendement spécifique sur les capitaux propres ainsi que les frais d'exploitation, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Champion utilise un taux de rendement sur les capitaux propres et une structure de capital équivalent à ceux approuvés par la Régie pour l'établissement des tarifs de Gaz Métro-daQ, tels que définis précédemment.

Établissements réglementés aux États-Unis

VGS, GMP et VYNPC

VGS et GMP sont deux filiales détenues indirectement en propriété exclusive par Gaz Métro et qui sont soumises à la réglementation du VPSB. La tarification de leurs activités est établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Les tarifs de base de VGS et GMP sont approuvés annuellement par le VPSB, alors que les prix du gaz naturel et de l'électricité sont ajustés trimestriellement selon les mécanismes d'ajustement tarifaire en place.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'encadrement réglementaire de chacune de ces filiales pour les exercices clos les 30 septembre 2015 et 2014.

	2015		2014	
	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire
VGS	55,00 %	10,20 %	55,00 %	10,26 %
GMP	50,00 %	9,60 %	49,56 %	9,58 %

VYNPC est une filiale détenue indirectement en propriété exclusive par Gaz Métro et qui est soumise à la réglementation de la FERC en ce qui concerne ses tarifs et du VPSB pour tout ce qui ne touche pas les tarifs. La principale activité de VYNPC est la gestion de son fonds de placement dont les sommes serviront à régler ses obligations envers le Department of Energy des États-Unis (DOE) pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire, qui est fixé par la FERC, se situe à 7,5 % depuis le 31 juillet 2002.

PNGTS, VELCO et TRANSCO

PNGTS, détenue indirectement à 38,3 % par Gaz Métro, exploite un gazoduc dans le Nord-Est des États-Unis. Elle est assujettie à la réglementation des tarifs de la FERC en matière de transport de gaz naturel conformément aux conditions de la *Natural Gas Act*.

Au 30 septembre 2015, Velco et Transco sont détenues indirectement à 38,8 % et à 71,5 % (38,8 % et 70,0 % au 30 septembre 2014), respectivement, par Gaz Métro. Velco exploite une ligne de transmission et agit comme gestionnaire de Transco et Transco exploite un système de transmission d'électricité. Velco et Transco sont assujetties à la réglementation de la FERC en ce qui a trait à leurs tarifs et à leur financement et à celle d'autres organismes de réglementation du Vermont pour, entre autres, la construction d'actifs reliés à la transmission d'électricité.

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs réglementaires sont regroupés au bilan consolidé sous la rubrique *Frais reportés* alors que les passifs réglementaires sont regroupés sous la rubrique *Crédits reportés*. Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2015 et 2014 :

	Années prévues pour le recouvrement ou le règlement	2015	2014
FRAIS REPORTÉS ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	2016-2020	- \$	26 790 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	2016-2017	1 330	8 081
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	2016	42 775	49 855
Subventions octroyées (c)	2016-2025	105 648	109 676
Frais reliés aux instruments financiers (d)	2016-2017	5 154	11 648
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique (e)	2016-2025	26 215	23 169
Frais reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite (f)	Indéterminable	67 092	64 226
Frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (g)	2016-2035	15 905	13 899
Provision pour vacances (h)	2016-2017	3 482	5 223
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (i)	2016-2017	42 498	15 278
Frais reliés aux impôts sur les bénéfices (j)	Indéterminable	26 988	23 109
Frais reliés au renouvellement du parc de compteurs (k)	2016-2018	8 969	10 061
Frais reliés aux tempêtes (l)	2016-2017	25 991	4 826
Autres	Indéterminable	35 408	28 963
		407 455 \$	394 804 \$
CRÉDITS REPORTÉS ⁽²⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	2016-2021	15 101	2 030
Crédits reliés au coût de l'énergie (b)	2016	166	1 419
Crédits reliés aux instruments financiers (d)	2016	16 220	566
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (i)	2016-2017	640	1 252
Crédits reliés à la redevance au Fonds vert (m)	-	-	5 833
Crédits reliés au Fonds pour l'expansion et la fiabilité du réseau (n)	Indéterminable	26 262	16 301
Crédits reliés au programme d'assistance électrique (o)	2016-2017	11 705	7 861
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (p)	Indéterminable	279 588	252 813
Autres	Indéterminable	26 224	16 726
		375 906 \$	304 801 \$

⁽¹⁾ L'amortissement des frais reportés est de 66 054 000 \$ en 2015 (64 372 000 \$ en 2014).

⁽²⁾ L'amortissement des crédits reportés est de 8 374 000 \$ en 2015 (12 244 000 \$ en 2014).

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

- (a) Gaz Métro maintient des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables sur les activités de Gaz Métro-daQ des variations de la température et du vent ainsi que des écarts d'inventaire de gaz naturel. Les variations annuelles de la température et du vent sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur 5 ans et les écarts annuels d'inventaire sont amortis de façon à être recouverts ou remis à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur 1 an.

VGS bénéficie, quant à elle, d'un mécanisme similaire pour les variations de la température. Les variations annuelles de la température sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs au cours de l'exercice subséquent.

Concernant les variations de la température et du vent, des montants nets de 25 307 000 \$ et de 26 736 000 \$ à remettre aux clients ont été enregistrés aux comptes de stabilisation tarifaire durant les exercices 2015 et 2014 respectivement. Ces montants nets n'auraient pas été enregistrés en l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. La dépense d'amortissement relative au compte de stabilisation lié à la température et au vent s'élève à 14 237 000 \$ en 2015 et à 18 749 000 \$ en 2014.

Des ajustements reliés aux écarts d'inventaire de Gaz Métro-daQ totalisant 1 214 000 \$ à remettre aux clients en 2015 et 2 916 000 \$ à récupérer auprès des clients en 2014 ont été reportés aux exercices 2017 et 2016 respectivement au lieu d'être comptabilisés immédiatement à l'état consolidé des résultats sous la rubrique *Coûts directs*. La dépense d'amortissement relative au compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire s'élève à 5 537 000 \$ au cours de l'exercice 2015 comparativement à 1 915 000 \$ pour l'exercice 2014.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, les résultats des exercices 2015 et 2014 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (b) Une description de l'incidence de la réglementation des tarifs sur le traitement comptable de ces actifs est présentée à la note 2, sous la rubrique *Stocks*. Les frais et crédits reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables et autres ajustements du coût de l'énergie distribuée nécessaires afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, tel que prescrit par la Régie et le VPSB. Ces montants sont par la suite remboursés ou récupérés auprès des clients sous forme d'ajustements des tarifs sur une période de 12 mois. Ces comptes ne représentent, en substance, que des écarts de facturation aux clients qui sont corrigés normalement à l'intérieur d'une période subséquente de 12 mois. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, les résultats des exercices 2015 et 2014 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.
- (c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes et d'autres aides données aux clients de Gaz Métro-daQ et de VGS pour l'achat d'équipements pour se convertir au gaz naturel ou pour remplacer leurs équipements actuels par des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique. En ce qui concerne Gaz Métro-daQ, les sommes sont reportées puis amorties sur des périodes de 5 et 10 ans. En ce qui a trait à VGS, ces sommes sont reportées puis amorties sur une période de 3 ans.

N'eût été l'application des traitements réglementaires, les subventions octroyées auraient été comptabilisées à l'état consolidé des résultats lorsqu'encourues. Considérant ces différences, un revenu supplémentaire de 4 734 000 \$ pour l'exercice 2015 (charge supplémentaire de 189 000 \$ en 2014) aurait été enregistré et inclus dans une demande d'ajustement tarifaire.

- (d) Les frais et crédits reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie. Les instruments financiers dérivés doivent être présentés au bilan consolidé et réévalués à leur juste valeur. La contrepartie de ces réévaluations, qui est actuellement incluse dans les comptes de frais et crédits reportés, devrait, en l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, être enregistrée directement aux résultats. N'eût été l'application des traitements réglementaires, la Société aurait modifié ses stratégies de couverture de façon à éviter que la variation de la juste valeur des instruments financiers reliés aux entreprises de ce secteur, qui s'élève à 22 148 000 \$ et à 17 569 000 \$ respectivement au cours des exercices 2015 et 2014,

n'influence les résultats. Les impacts sur les résultats ne peuvent donc pas être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (e) Gaz Métro-daQ a mis sur pied un Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) et GMP a instauré des fonds en efficacité énergétique (FEÉ), tous visant à développer des programmes d'efficacité énergétique auxquels leurs clients peuvent participer en respectant certains critères. Gaz Métro-daQ et GMP engagent donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent.

Les frais reliés au PGEÉ de Gaz Métro-daQ sont composés des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'exercice au dossier tarifaire et des sommes relatives à l'incitatif à la performance du PGEÉ. Cet incitatif vise principalement à encourager Gaz Métro-daQ à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes de gaz naturel distribué par Gaz Métro-daQ est atteint, Gaz Métro comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte de frais reportés du même montant en contrepartie.

Les sommes relatives au PGEÉ de Gaz Métro-daQ sont reportées, puis amorties en totalité à compter du deuxième exercice subséquent.

Quant à GMP, les frais reliés à ses FEÉ sont composés des sommes déposées dans les différents fonds au cours de l'exercice. Ces frais sont reportés durant l'exercice courant et puis amortis sur une période de 10 ans à compter de l'exercice suivant.

N'eût été l'application des traitements réglementaires, les coûts auraient été constatés aux résultats lorsqu'ils auraient été encourus et l'incitatif aurait été comptabilisé à titre de revenus lorsqu'il aurait été effectivement perçu auprès des clients. Ainsi, aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée. En l'absence de ce traitement réglementaire, le bénéfice net consolidé de Gaz Métro aurait été supérieur de 1 156 000 \$ pour l'exercice 2015 et de 590 000 \$ pour l'exercice 2014.

- (f) Les frais reportés reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont constitués des écarts cumulés entre les traitements réglementaires utilisés par Gaz Métro-daQ et les normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel et des montants découlant d'acquisitions d'entreprises ayant des activités à tarifs réglementés.

Pour Gaz Métro-daQ, ces frais reportés s'élèvent à 14 374 000 \$ et 15 404 000 \$ respectivement au 30 septembre 2015 et 2014. Ces frais représentent en substance les coûts que Gaz Métro-daQ s'attend à pouvoir récupérer à travers les tarifs futurs. Ces frais ne sont pas soumis à un rendement sur le capital investi ni à aucun amortissement spécifique. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts enregistrés aux résultats auraient été moins élevés de 1 030 000 \$ et de 5 272 000 \$ respectivement pour les exercices 2015 et 2014. Ces coûts auraient été inclus dans une demande d'ajustement tarifaire, annulant ainsi l'incidence sur les résultats.

Les frais reportés découlant d'acquisitions d'entreprises ayant des activités à tarifs réglementés totalisent 52 718 000 \$ au 30 septembre 2015 (48 822 000 \$ au 30 septembre 2014) et sont composés d'une partie des soldes non amortis des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite lors de l'acquisition de GMP et de CVPS. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, ces frais reportés découlant de l'acquisition de GMP et de CVPS auraient influencé l'allocation de leur prix d'achat. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences de ces pratiques sur l'allocation du prix d'achat.

- (g) Les frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont liés à VGS et GMP. Une portion de ces coûts, qui seront éventuellement déboursés par VGS et GMP, serviront à décontaminer un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. En effet, VGS et GMP, conjointement avec d'autres entreprises, ont été tenues potentiellement responsables de la pollution de ce site. Ces frais reportés représentent des coûts encourus pour un montant de 10 349 000 \$ au 30 septembre 2015 (9 344 000 \$ au 30 septembre 2014) et sont amortis sur une période de 10 à 20 ans par VGS et GMP. En contrepartie d'une partie de ces frais reportés, un passif au montant de 5 556 000 \$ au 30 septembre 2015 (4 555 000 \$ au 30 septembre 2014) a été reconnu pour refléter les déboursés futurs estimés et est présenté à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* au bilan consolidé.

Tel qu'approuvé par le VPSB, les frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont amortis de manière à être récupérés dans les tarifs futurs sans rendement sur le capital investi. En l'absence

de traitements réglementaires, les coûts passés auraient été enregistrés aux résultats au moment où ils auraient été encourus.

- (h) Depuis le 1^{er} octobre 2012, Gaz Métro-daQ utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des coûts relatifs aux vacances en remplacement de la méthode des déboursés qui était utilisée auparavant. Les frais reportés relatifs à la provision pour vacances sont donc constitués des écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu de la méthode des déboursés et les coûts établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Ces frais reportés sont soumis à un rendement sur le capital investi et à un amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans. En l'absence de ce traitement réglementaire, les tarifs des exercices antérieurs à l'exercice 2013 n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (i) Les frais et crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes se composent de montants relatifs à Gaz Métro-daQ, VGS et GMP. En vertu du mécanisme de partage de profits et de pertes relié à Gaz Métro-daQ, la Régie exige que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. En ce qui concerne VGS et GMP, le mécanisme de partage des profits et des pertes approuvé par le VPSB prévoit un ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces frais et crédits reportés sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.

En l'absence de ces traitements réglementaires, les profits et pertes auraient été comptabilisés aux résultats au cours des exercices durant lesquels ils se sont matérialisés. Toutefois, les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (j) Les frais reliés aux impôts sur les bénéfiques sont constitués principalement de sommes à récupérer à même les tarifs futurs de TQM, de VGS et de GMP relativement à l'écart entre la charge d'impôts sur les bénéfiques calculée selon la méthode utilisée aux fins de l'établissement des tarifs et celle établie conformément aux normes définies au chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Impôts sur les bénéfiques*. En l'absence de ces traitements réglementaires, les charges d'impôts sur les bénéfiques auraient été comptabilisées aux résultats au cours des exercices durant lesquels elles se sont matérialisées; toutefois les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ces traitements réglementaires ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.
- (k) Les frais reliés au renouvellement du parc de compteurs sont constitués des sommes engagées par GMP pour le retrait des compteurs qui ont été remplacés par des compteurs de nouvelle génération dans le cadre du déploiement de son réseau de distribution d'électricité intelligent. Les frais reliés au renouvellement du parc de compteurs seront amortis jusqu'en 2018 de manière à être récupérés dans les tarifs futurs. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, ces frais auraient été comptabilisés aux résultats au moment où ils ont été encourus et aucune charge d'amortissement subséquente n'aurait été enregistrée. Donc, en l'absence de traitement réglementaire, le bénéfice net consolidé de Gaz Métro aurait été supérieur de 2 780 000 \$ pour l'exercice 2015 et pour l'exercice 2014.
- (l) Les frais reliés aux tempêtes sont composés de dépenses relatives à des facteurs exogènes affectant le réseau de GMP qui sont en excédent du montant de 1 200 000 \$ US autorisé par le régime de réglementation alternative et qui sont récupérables auprès des clients sur une période de 24 mois. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts engagés auraient été enregistrés aux résultats au moment où ils ont été encourus.
- (m) Les crédits reportés reliés à la redevance au Fonds vert de Gaz Métro-daQ correspondaient à la différence entre le montant de redevance versé au gouvernement et celui facturé aux clients. Cette différence était expliquée par deux éléments. Tout d'abord, une partie était attribuable aux écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables. Le deuxième élément expliquant la différence découlait de (i) l'écart entre les volumes de gaz naturel réellement distribués et ceux projetés et de (ii) l'écart entre la redevance réelle et celle projetée ayant servi à l'établissement du tarif.

Il est à noter que le Fonds vert est demeuré en application jusqu'au 31 décembre 2014. À partir de cette date, l'amortissement du solde des crédits reportés reliés à la redevance de ce dernier a été intégré au calcul mensuel du prix du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre comptabilisé à titre d'actif incorporel.

N'eût été l'application du traitement réglementaire, les écarts relatifs à la redevance au Fonds vert auraient été constatés aux résultats durant l'exercice au cours duquel ils ont été créés et aucune charge d'amortissement subséquente de ces crédits n'aurait été enregistrée.

- (n) L'utilisation des baisses du prix du gaz naturel pour la création d'un fonds servant à l'expansion et la fiabilité du réseau de VGS a été approuvée par le VPSB. Ce fonds permet à VGS de déposer dans un compte d'encaisse affectée, les sommes retenues qui auraient autrement permis une réduction des tarifs et de les utiliser pour supporter le développement du réseau dans d'autres régions avec peu ou pas d'impact tarifaire. Dans le cas où l'expansion du réseau n'aurait pas lieu, les sommes seront retournées aux clients de VGS. VGS comptabilise les sommes récupérées en tant que passif réglementaire étant donné qu'elles seront remises aux clients par l'expansion du réseau ou par un remboursement. En contrepartie de ce passif réglementaire, un actif totalisant 26 497 000 \$ et 16 454 000 \$ est comptabilisé à la rubrique *Encaisse affectée* au bilan consolidé aux 30 septembre 2015 et 2014 respectivement.

En l'absence de traitements réglementaires, les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ces traitements réglementaires ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (o) Le programme d'assistance électrique de GMP est financé par une redevance imposée par compteur pour tous les types de clients. Les sommes perçues permettent de réduire de 25 % le tarif d'électricité des clients résidentiels à faibles revenus admissibles et de couvrir les dépenses administratives afférentes au programme. Les crédits reportés reliés au programme d'assistance électrique sont donc constitués de l'excédent des sommes perçues par les redevances sur les coûts engagés par GMP aux 30 septembre 2015 et 2014. Dans le cas où des sommes seraient perçues en trop, elles pourraient être réattribuées aux clients par l'entremise d'un crédit sur leur facture ou elles pourraient être utilisées pour le développement du programme en fonction d'une décision du VPSB. En l'absence de traitements réglementaires, il n'y aurait aucun impact significatif aux états financiers consolidés puisque l'excédent des sommes perçues par les redevances sur les coûts engagés par GMP serait comptabilisé à titre de revenus reportés.
- (p) En vertu de traitements réglementaires, la Société comptabilise relativement aux activités de distribution d'énergie, par l'entremise de ses filiales Gaz Métro-daQ, VGS et GMP, l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à certains propriétés, aménagements et équipements. Ces coûts sont récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement, en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des crédits reportés. En ce qui concerne les activités de transport, TQM et Champion prélèvent dans les tarifs, à la suite de l'Initiative de consultation relative aux questions foncières de l'ONÉ, des fonds pour financer les estimations de coûts futurs liés à la cessation d'exploitation de ses pipelines. Ces fonds sont comptabilisés comme placements soumis à des restrictions et sont présentés dans les fonds de placements de la rubrique *Placements et autres* du bilan consolidé. Étant donné que ces fonds prélevés ne peuvent être affectés qu'à la cessation d'exploitation des installations pipélinières de TQM et Champion, ceux-ci sont comptabilisés à titre de crédits reportés au bilan consolidé.

De plus, les fonds de placements doivent être présentés au bilan consolidé et réévalués à leur juste valeur. La contrepartie de ces réévaluations, qui est actuellement incluse dans les comptes de crédits reportés, devrait, en l'absence de traitements réglementaires, être enregistrée directement aux résultats. En l'absence des traitements réglementaires, les résultats des exercices 2015 et 2014 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

5. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2015	2014
Comptes clients (a)	203 253 \$	193 217 \$
Billets à recevoir (b)	6 461	6 291
Taxes à recevoir	3 820	2 609
Autres débiteurs	9 144	9 748
	222 678 \$	211 865 \$

- (a) Le 27 mars 2015, Gaz Métro a mis fin à la convention d'achat de créances dont elle bénéficiait (aussi appelée « entente de titrisation ») et qui lui permettait de céder à une fiducie de titrisation, avec un recours limité, des créances sur une base mensuelle. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2015, la Société avait cédé et décomptabilisé des créances pour un montant totalisant 59 000 000 \$ (nil au 30 septembre 2014), net des droits

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

subordonnés conservés par Gaz Métro. Au 30 septembre 2015, la Société n'a plus aucune obligation en vertu de cette entente de titrisation et n'a négocié aucune nouvelle convention d'achat de créances.

- (b) Le billet à recevoir ne porte pas intérêt et est relatif aux coûts de construction remboursables par Hydro-Québec après le début des activités commerciales de Parc 4.

6. STOCKS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Gaz naturel	95 306 \$	96 595 \$
Fournitures et matériaux	22 386	18 310
	<u>117 692 \$</u>	<u>114 905 \$</u>

7. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

	<u>2015</u>			
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Projets en cours</u>	<u>Total</u>
Stockage	172 191 \$	48 384 \$	5 410 \$	129 217 \$
Transport	716 521	315 683	9 816	410 654
Distribution	3 744 399	1 223 241	164 754	2 685 912
Installations générales et autres	465 787	179 378	77 098	363 507
Production	953 493	114 840	11 794	850 447
	<u>6 052 391 \$</u>	<u>1 881 526 \$</u>	<u>268 872 \$</u>	<u>4 439 737 \$</u>
				<u>2014</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Projets en cours</u>	<u>Total</u>
Stockage	172 259 \$	46 296 \$	6 087 \$	132 050 \$
Transport	655 838	296 361	9 332	368 809
Distribution	3 400 649	1 106 952	119 219	2 412 916
Installations générales et autres	421 506	180 819	31 431	272 118
Production	740 021	64 268	109 271	785 024
	<u>5 390 273 \$</u>	<u>1 694 696 \$</u>	<u>275 340 \$</u>	<u>3 970 917 \$</u>

Le coût des propriétés, aménagements et équipements non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2015 et 2014, est respectivement de 106 014 000 \$ et de 99 612 000 \$ et représente principalement le coût du gaz coussin des sites d'entreposage et des terrains.

La Société détient des appareils qu'elle loue en vertu de contrats de location-exploitation. Ces appareils en location ont un coût et un amortissement cumulé respectivement de 67 052 000 \$ et de 40 857 000 \$ au 30 septembre 2015 comparativement à 55 485 000 \$ et 32 519 000 \$ au 30 septembre 2014. Les revenus tirés de ces contrats de location-exploitation représentent 8 993 000 \$ et 7 697 000 \$ pour les exercices 2015 et 2014 respectivement.

La charge d'amortissement est de 196 754 000 \$ en 2015 comparativement à 183 468 000 \$ en 2014.

Au cours de l'exercice 2015, un montant d'intérêts de 2 980 000 \$ a été capitalisé dans les projets en cours de certaines activités à tarifs non réglementés (4 357 000 \$ en 2014).

Au cours de l'exercice 2015, une provision de 13 486 000 \$ (10 300 000 \$ US) a été comptabilisée puisque la Société juge qu'il n'est plus probable que certains des coûts d'un projet de développement de réseau de VGS pourront être recouverts dans les tarifs futurs.

8. PLACEMENTS ET AUTRES

	Taux de participation	2015	2014
Participations dans des satellites			
PNGTS (a)	38,3 %	121 654 \$	93 150 \$
Transco (70,0 % en 2014) (b)	71,5 %	566 975	428 570
Velco	38,8 %	13 965	11 555
Autres		2 409	1 947
		705 003	535 222
Fonds de placement (c)		210 548	174 313
Valeur de rachat de polices d'assurance-vie (d)		32 583	27 220
		948 134 \$	736 755 \$

- (a) Le placement dans PNGTS a été donné en garantie de billets de premier rang de 99 527 000 \$ (74 580 000 \$ US) de cette société au 30 septembre 2015.
- (b) Au cours de l'exercice 2015, par l'intermédiaire d'une de ses filiales américaines, Gaz Métro a investi un montant de 31 576 000 \$ (27 221 000 \$ US) dans Transco, augmentant ainsi son niveau de participation de 70,0 % à 71,5 % (24 409 000 \$ (23 251 000 \$ US) au cours de l'exercice 2014). Ces fonds sont destinés à financer les investissements en capital dans des activités reliées à la transmission d'électricité.
- (c) Les fonds de placement sont composés principalement de fonds gérés par VYNPC qui serviront à régler les passifs reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis et à l'élimination de combustible nucléaire irradié. Pour plus de détails quant à ces passifs, se référer à la note 15.
- (d) Il s'agit de polices d'assurance sur la vie de dirigeants actifs et à la retraite.

9. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

	2015	2014
TQM	50,0 %	50,0 %
TQM Services Inc.	50,0 %	50,0 %
Société en commandite Rabaska (Rabaska)	33,3 %	33,3 %
CDH Solutions & Opérations Inc.	50,0 %	50,0 %
Intragaz	40,0 à 60,0 %	40,0 à 60,0 %
Parcs 2 et 3	50,0 %	50,0 %
Parc 4	50,0 %	50,0 %

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est la suivante :

	2015	2014
RÉSULTATS		
Revenus	120 974 \$	95 513 \$
Frais	95 664	76 421
Bénéfice net	25 310 \$	19 092 \$
BILAN		
Actif à court terme	37 225 \$	67 597 \$
Actif à long terme	700 140	720 098
Passif à court terme	(37 351)	(49 375)
Passif à long terme	(491 562)	(496 361)
Actif net	208 452 \$	241 959 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :		
Activités d'exploitation	65 841 \$	87 278 \$
Activités d'investissement	(10 518)	(140 686)
Activités de financement	(58 490)	60 534
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite du découvert bancaire	(3 167) \$	7 126 \$

La Société détient une quote-part dans des actifs sous contrôle conjoint de génération et de transmission électrique. Au 30 septembre 2015, la quote-part des actifs sous contrôle conjoint, inclus dans l'actif à long terme du bilan consolidé, est de 98 934 000 \$ (84 496 000 \$ au 30 septembre 2014) et la quote-part des frais, inclus dans les résultats consolidés, est de 23 636 000 \$ (22 097 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014). Les frais liés aux actifs sous contrôle conjoint sont inclus dans la base de tarification et donc génèrent des revenus inclus dans les revenus consolidés de la Société.

10. ACTIFS INCORPORELS

	2015			2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	365 322 \$	67 391 \$	297 931 \$	-	-	-
Développement informatique	189 064	97 144	91 920	161 651	83 108	78 543
Droits et licences	14 890	13 814	1 076	10 829	8 238	2 591
	569 276 \$	178 349 \$	390 927 \$	172 480 \$	91 346 \$	81 134 \$

Les actifs incorporels capitalisés ont totalisé 380 334 000 \$ en 2015 et 19 609 000 \$ en 2014. De ce montant, 372 962 000 \$ sont associés à des actifs acquis et 7 372 000 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2015 (16 206 000 \$ et 3 403 000 \$ respectivement en 2014).

La charge d'amortissement des actifs incorporels est de 82 003 000 \$ en 2015 et de 12 174 000 \$ en 2014. La portion de la charge d'amortissement relative aux droits d'émission de GES est comptabilisée à la rubrique *Coûts directs* à l'état consolidé des résultats et s'élève à 67 391 000 \$ pour l'exercice 2015 (nil en 2014).

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

				2015
	Distribution d'énergie	Transport de gaz naturel	Services énergétiques, entreposage et autres	Total
Solde au début	340 224 \$	7 596 \$	1 149 \$	348 969 \$
Écart de conversion des établissements étrangers autonomes	65 159	-	-	65 159
Solde à la fin	<u>405 383 \$</u>	<u>7 596 \$</u>	<u>1 149 \$</u>	<u>414 128 \$</u>

				2014
	Distribution d'énergie	Transport de gaz naturel	Services énergétiques, entreposage et autres	Total
Solde au début	312 976 \$	7 596 \$	1 149 \$	321 721 \$
Écart de conversion des établissements étrangers autonomes	27 248	-	-	27 248
Solde à la fin	<u>340 224 \$</u>	<u>7 596 \$</u>	<u>1 149 \$</u>	<u>348 969 \$</u>

12. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS À LONG TERME

	2015	2014
Actif au titre des prestations constituées (note 19)	66 541 \$	57 111 \$
Autres	3 705	17 484
	<u>70 246 \$</u>	<u>74 595 \$</u>

13. EMPRUNTS BANCAIRES

	Montants maximums autorisés	Taux d'intérêt (c)	Échéance	2015	2014
GAZ MÉTRO (a)	50 000 \$	-	-	-	-
VGS (b)	60 053	1,24 %	2016	28 972	-
	<u>110 053 \$</u>			<u>28 972 \$</u>	<u>- \$</u>

- (a) La facilité de crédit à court terme de Gaz Métro n'est pas garantie.
- (b) Le montant maximum autorisé en vertu des facilités de crédit à court terme de VGS est de 45 000 000 \$ US. Le solde au 30 septembre 2015 est de 21 710 000 \$ US.
- (c) Les facilités de crédit à court terme portent intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes de ces facilités.

14. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt	Échéance	2015	2014
GAZ MÉTRO				
Obligations de première hypothèque (a)				
Série « D »	10,45 %	2017	125 000 \$	125 000 \$
Série « E »	9,00 %	2025	100 000	100 000
Série « F »	7,20 %	2028	50 000	50 000
Série « I »	7,05 %	2031	125 000	125 000
Série « I »	6,30 %	2034	125 000	125 000
Série « J »	5,45 %	2021	150 000	150 000
Série « J »	5,70 %	2036	150 000	150 000
Série « L »	4,93 %	2019	100 000	100 000
Série « R »	3,30 %	2045	100 000	-
			1 025 000	925 000
Billets garantis de premier rang (b)				
Série « A » (130 000 \$ US)	3,86 %	2022	173 485	145 600
Série « B » (130 000 \$ US)	5,06 %	2042	173 485	145 600
Série « C » (100 000 \$ US)	4,04 %	2043	133 450	112 000
Série « D » (100 000 \$ US)	4,19 %	2048	133 450	112 000
Série « E » (100 000 \$ US)	3,22 %	2025	133 450	-
			747 320	515 200
Crédit à terme, garanti (0,80 % en 2014) (a), (n)	0,60 %	2020	245 009	364 996
Autres (1,90 % en 2014)	1,64 %	2019	115	790
			245 124	365 786
			2 017 444	1 805 986
NNEEC				
Billets de premier rang, non garantis				
Série « A » (50 000 \$ US)	5,93 %	2017	66 725	56 000
Série « B » (50 000 \$ US)	6,12 %	2022	66 725	56 000
			133 450	112 000
GMP (c)				
Obligations de première hypothèque (d)				
Série 6,04 % (18 000 \$ US en 2015 et 24 000 \$ US en 2014)	6,04 %	2018	24 021	26 880
Série 6,70 % (15 000 \$ US)	6,70 %	2019	20 018	16 800
Série 9,64 % (9 000 \$ US)	9,64 %	2020	12 011	10 080
Série 8,65 % (11 000 \$ US en 2015 et 11 500 \$ US en 2014)	8,65 %	2022	14 680	12 880
Série 6,53 % (30 000 \$ US)	6,53 %	2036	40 035	33 600
Série 6,17 % (16 000 \$ US)	6,17 %	2038	21 352	17 920
Série 5,98 % (15 000 \$ US)	5,98 %	2019	20 018	16 800
Série 2010A (21 405 \$ US en 2015 et 22 120 \$ US en 2014)	3,00 %	2015	28 565	24 774
Série 2010B (5 000 \$ US)	à 5,00 %	à 2035	28 565	24 774
Série 2010B (5 000 \$ US)	6,00 %	2035	6 673	5 600
Série 4,56 % - Tranche A (50 000 \$ US)	4,56 %	2042	66 725	56 000
Série 4,61 % - Tranche B (25 000 \$ US)	4,61 %	2042	33 363	28 000
Série 5,72 % (55 000 \$ US)	5,72 %	2019	73 398	61 600
Série 6,90 % (17 500 \$ US)	6,90 %	2024	23 354	19 600
Série 6,83 % (60 000 \$ US)	6,83 %	2028	80 070	67 200
Série 8,91 % (15 000 \$ US)	8,91 %	2032	20 018	16 800
Série 5,89 % (40 000 \$ US)	5,89 %	2041	53 380	44 800
Série 3,99 % (85 000 \$ US)	3,99 %	2043	113 433	95 200
Série 4,39 % (20 000 \$ US)	4,39 %	2034	26 690	22 400
Série 4,89 % (43 000 \$ US)	4,89 %	2044	57 384	48 160
Série 4,07 % (12 000 \$ US)	4,07 %	2029	16 014	13 440
			751 202	638 534
Obligations de la Vermont Economic Development Authority (VEDA), garanties (30 000 \$ US) (e)				
	5,00 %	2021	40 035	33 600
Crédit à terme, non garanti (71 174 \$ US en 2015 et 40 101 \$ US en 2014) (1,44 % en 2014) (f), (n)				
	1,24 %	2020	94 981	44 913
Autres (1 779 \$ US en 2014)	-	2015	-	1 993
			94 981	46 906
			886 218	719 040

	Taux d'intérêt	Échéance	2015	2014
VGS (g)				
Billets de premier rang, non garantis				
Série 7,62 % (10 000 \$ US) (h)	7,62 %	2028	13 345	11 200
Série 6,44 % (10 000 \$ US)	6,44 %	2036	13 345	11 200
Série 5,14 % (35 000 \$ US)	5,14 %	2044	46 707	39 200
			<u>73 397</u>	<u>61 600</u>
TQM				
Obligations, non garanties				
Série « L »	4,25 %	2017	50 000	50 000
Crédit à terme, non garanti (i)				
Portion à taux variable (n)	1,99 %	2018	14 750	20 098
Portion à taux fixe	2,81 %	2018	37 500	37 500
			<u>102 250</u>	<u>107 598</u>
INTRAGAZ				
Crédit à terme, garanti (j), (n)	5,20 %	2023	41 743	44 779
PARCS 2 ET 3 (k)				
Prêt à terme, garanti	4,70 % et 5,45 %	2031	249 726	260 209
PARC 4 (l)				
Prêt de construction, garanti	5,66 %	2034	70 025	71 223
Crédit-relais, garanti	2,75 %	2015	6 450	1 484
			<u>76 475</u>	<u>72 707</u>
AUTRES				
Crédits à terme, garantis (2,54 % en 2014) (m), (n)	2,04 %	2016 à 2023	16 649	16 836
Autres	2,69 %	2018	261	344
			<u>16 910</u>	<u>17 180</u>
			<u>3 597 613</u>	<u>3 201 099</u>
FRAIS DE FINANCEMENT, DÉDUCTION FAITE DE L'AMORTISSEMENT			<u>33 317</u>	<u>33 321</u>
			<u>3 564 296</u>	<u>3 167 778</u>
ÉCHÉANCES COURANTES			<u>33 310</u>	<u>27 016</u>
			<u>3 530 986 \$</u>	<u>3 140 762 \$</u>

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement, exclusion faite des rachats avant échéance au gré de la Société, sont de :

	2016	2017	2018	2019	2020
Versements de capital	<u>33 310 \$</u>	<u>275 548 \$</u>	<u>80 833 \$</u>	<u>233 931 \$</u>	<u>381 692 \$</u>

- (a) Le 28 janvier et le 1^{er} février 2015, Gaz Métro, par l'entremise de son commandité GMi, a amendé sa facilité de crédit afin notamment d'augmenter le montant maximum autorisé de 600 000 000 \$ à 800 000 000 \$ et de prolonger son échéance jusqu'en mars 2020. Les modalités de la convention de crédit originale demeurent inchangées.

Le 31 mars 2015, GMi a émis, par voie de placement privé, des obligations de première hypothèque de série R d'un montant de 100 000 000 \$. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 3,30 % et viendront à échéance le 31 mars 2045. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro à des conditions similaires afin d'être utilisé pour le refinancement de dettes existantes et aux fins générales de l'entreprise.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 24 154 000 \$ (18 100 000 \$ US) au 30 septembre 2015 et 129 136 000 \$ (115 300 000 \$ US) au 30 septembre 2014.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Pour les obligations de première hypothèque ainsi que le crédit à terme autorisé de 800 000 000 \$, GMi a agi comme emprunteur au marché et a simultanément prêté le produit des emprunts à Gaz Métro à des conditions similaires.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par Gaz Métro en vertu des actes de fiducie. Le crédit à terme autorisé de 800 000 000 \$ est garanti par Gaz Métro. Les obligations de première hypothèque et le crédit à terme comportent également une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro et de GMi situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMi, par l'entremise de Gaz Métro, en vertu d'une entente entre celle-ci et GMi, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Les actes de fiducie et autres conventions prévoient que le total des intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et dans des activités non reliées à l'énergie ne doit pas représenter plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2015 et 2014, les actifs détenus par Gaz Métro dans ces activités représentent respectivement 3,17 % et 2,95 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non reliées à l'énergie, les intérêts détenus par Gaz Métro dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2015 et 2014, Gaz Métro ne détient aucun intérêt dans ces activités.

- (b) Le 9 décembre 2014, GMi a conclu une convention d'achat de billets garantis de premier rang d'un montant de 114 400 000 \$ (100 000 000 \$ US). Ces billets portent intérêt au taux annuel de 3,22 % et viendront à échéance le 9 décembre 2024. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro à des conditions similaires afin d'être utilisé pour le refinancement de dettes existantes et aux fins générales de l'entreprise.

Les billets sont garantis par Gaz Métro, par voie de cautionnement, quant au paiement du capital et des intérêts, et sont assortis d'une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro et de GMi, situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de Gaz Métro.

- (c) Essentiellement, la totalité des actifs de GMP est assujettie au privilège de l'acte de fiducie en vertu duquel les obligations de première hypothèque ont été émises. L'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP exige le maintien d'un ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi n'excédant pas 65 %. Les obligations de première hypothèque contiennent certaines restrictions quant aux versements de dividendes par GMP. Selon les conditions les plus restrictives, approximativement 99 593 000 \$ US des bénéfices non répartis sont libres de restrictions au 30 septembre 2015 comparativement à 70 162 000 \$ US au 30 septembre 2014. Certaines de ces obligations de première hypothèque requièrent des versements annuels dans un fonds d'amortissement.
- (d) Le 1^{er} décembre 2013, GMP a conclu une convention d'achat d'obligations avec des investisseurs, par voie de placement privé, en vue de l'émission d'obligations de première hypothèque pour un montant en capital global de 75 000 000 \$ US, soit trois séries de 43 000 000 \$ US, 20 000 000 \$ US et 12 000 000 \$ US. Le 16 décembre 2013, GMP a procédé à l'émission des séries d'obligations de 43 000 000 \$ US et de 20 000 000 \$ US, venant à échéance le 16 décembre 2043 et le 16 décembre 2033 et portant intérêt aux taux annuels de 4,89 % et de 4,39 % respectivement. La série d'obligations de 12 000 000 \$ US a été émise le 9 janvier 2014. Ces obligations, venant à échéance le 9 janvier 2029, portent intérêt au taux annuel de 4,07 %.

La Série 2010A des obligations de première hypothèque, au montant initial de 24 765 000 \$ US, vient à échéance par tranche de montants variables le 1^{er} avril de chaque année, et ce, depuis l'exercice 2011.

- (e) Les obligations de première hypothèque et de la VEDA sont garanties par la quasi-totalité des actifs de GMP. Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMP, au plus élevé de la valeur nominale ou

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

- (f) Le 15 décembre 2014, la facilité de crédit de GMP d'un montant de 81 592 000 \$ (70 000 000 \$ US) a été remboursée à l'aide d'une nouvelle facilité de crédit. Cette nouvelle facilité de crédit autorise un crédit à terme de 146 795 000 \$ (110 000 000 \$ US) et viendra à échéance le 14 décembre 2019.
- (g) Le 30 janvier 2014, VGS a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de billets de premier rang pour un montant total de 35 000 000 \$ US. Les billets de premier rang viendront à échéance le 30 janvier 2044 et portent intérêt au taux annuel de 5,14 %.

Les facilités de crédit de VGS, d'un montant total de 45 000 000 \$ US ont été renégociées au cours de l'exercice 2014 et viendront à échéance en 2016.

- (h) Le billet de premier rang de Série 7,62 % de VGS comprend une clause de remboursement par anticipation de 1 000 000 \$ US par année commençant en 2019.
- (i) Le 27 juin 2014, TQM a amendé sa facilité de crédit, qui comprend maintenant une portion prêt à terme de 75 000 000 \$ (37 500 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) et une portion marge de crédit de 60 000 000 \$ (30 000 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro). Une première tranche du prêt à terme de 35 000 000 \$ (17 500 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) a été contractée le 2 juillet 2014 et porte intérêt au taux annuel de 2,79 %, et sa deuxième tranche de 40 000 000 \$ (20 000 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) a été contractée le 15 septembre 2014 et porte intérêt au taux annuel de 2,82 %. Ces emprunts ont servi à rembourser une partie des obligations de Série K venue à échéance le 15 septembre 2014. La portion marge de crédit demeure à taux variable. La facilité de crédit amendée viendra à échéance le 19 août 2018.
- (j) Le 29 août 2013, Intragaz a conclu une nouvelle convention de crédit qui viendra à échéance le 28 avril 2023. Au 30 septembre 2015, le montant disponible en vertu de cette facilité de crédit s'élève à 69 572 000 \$ (41 743 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro). Intragaz a contracté un accord de crédit croisé fixant le taux d'intérêt à 5,21 % jusqu'à la date d'échéance. Le taux présenté reflète l'effet de l'accord de crédit croisé.
- (k) Aux 30 septembre 2015 et 2014, le montant total disponible et utilisé du financement garanti par les actifs de Parcs 2 et 3 est de 546 326 000 \$ (273 163 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) et de 603 777 000 \$ (301 889 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) respectivement et consiste en :

- un prêt de construction de deux ans comportant une tranche couverte et une tranche non couverte qui a été converti en prêt à terme le 28 juillet 2014. La tranche couverte est garantie par la République fédérale d'Allemagne par l'entremise de son agence de crédit à l'exportation Euler-Hermes et porte intérêt à un taux de 4,70 %. Le montant disponible et utilisé de cette tranche est de 240 138 000 \$ (120 069 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2015 et de 246 473 000 \$ (123 237 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2014. La tranche non couverte porte intérêt à un taux de 5,45 %. Le montant disponible et utilisé de cette tranche est de 259 313 000 \$ (129 657 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2015 et de 273 945 000 \$ (136 973 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2014. Le taux d'intérêt de la tranche non couverte sera augmenté de 25 points de base tous les quatre ans suivant la conversion du prêt le 28 juillet 2014. Le prêt à terme viendra à échéance en 2031; et
- une facilité de lettres de crédit de 46 875 000 \$ (23 437 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2015 (83 359 000 \$ (41 680 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2014) afin que Parcs 2 et 3 puisse satisfaire aux différentes garanties exigées par diverses contreparties. Les frais de lettres de crédit sont équivalents à la marge applicable à la tranche non couverte.

Au cours de la période de construction, et ce jusqu'à la date de conversion des prêts, soit le 28 juillet 2014, Parcs 2 et 3 a payé uniquement les intérêts sur les montants empruntés. Le premier remboursement de capital sur les montants empruntés a été effectué le 30 juin 2014 et des remboursements semestriels sont prévus jusqu'à l'échéance du prêt.

À la suite de la clôture du financement des projets éoliens 2 et 3 en novembre 2011, Parcs 2 et 3 a conclu des accords de crédit croisé avec ses prêteurs, couvrant 90 % de la valeur de la dette à taux variable servant à financer les projets éoliens 2 et 3. Le taux moyen de ces transactions se situe à environ 3,0 % et le notionnel est de

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

551 732 000 \$ (275 866 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) aux 30 septembre 2015 et 2014. Ces accords de crédit croisé seront réglés périodiquement jusqu'au 31 décembre 2031. Les taux présentés reflètent l'effet des accords de crédit croisé.

- (l) Aux 30 septembre 2015 et 2014, le montant total du financement sans recours de Parc 4 est de 163 724 000 \$ (81 862 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) et de 166 119 000 \$ (83 060 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) respectivement et consiste en :
- un prêt de construction de 140 050 000 \$ (70 025 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) qui a été converti en prêt à terme le 4 septembre 2015, amorti sur 19,5 ans après le début de l'exploitation commerciale à un taux de 5,66 % pour la durée complète du prêt; ce prêt représente environ 75 % de l'investissement total prévu, incluant les frais de financement initiaux, les intérêts payables durant la période de construction, le fonds de roulement et les contingences;
 - un crédit-relais à court terme de 12 901 000 \$ (6 450 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro), permettant de financer certains coûts encourus durant la construction et remboursables par Hydro-Québec; et
 - une facilité de lettres de crédit de 10 773 000 \$ (5 387 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) afin que Parc 4 puisse satisfaire aux différentes garanties exigées par diverses contreparties.

Durant la période de construction et jusqu'au 31 mars 2015, Parc 4 a payé uniquement les intérêts sur les montants empruntés. Le premier remboursement de capital sur les montants empruntés a été effectué à cette date et des remboursements trimestriels sont prévus jusqu'à l'échéance du prêt.

- (m) Les autres filiales et coentreprises de Gaz Métro peuvent emprunter jusqu'à 41 000 000 \$ en vertu de facilités de crédit à terme, garanties par des hypothèques de premier rang.
- (n) Les crédits à terme portent intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit.

Les intérêts sur la dette à long terme totalisent respectivement 174 450 000 \$ et 155 707 000 \$ pour les exercices 2015 et 2014. Les intérêts sur la dette à long terme incluent notamment les intérêts sur les obligations de première hypothèque, les billets garantis de rang supérieur ainsi que sur le crédit à terme garanti de Gaz Métro qui totalisent respectivement 97 218 000 \$ et 88 520 000 \$ pour les exercices 2015 et 2014. Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais reliés au financement de 1 798 000 \$ et de 1 640 000 \$ pour les exercices 2015 et 2014 respectivement.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, GMi et Gaz Métro et ses filiales et coentreprises respectent toutes les exigences auxquelles elles sont soumises en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

15. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Passif au titre des prestations constituées	138 692 \$	126 126 \$
Passifs relatifs à la rémunération différée de GMP et de VGS	11 361	8 395
Revenus reportés (a)	30 477	32 078
Passifs reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (b)	5 556	4 555
Passif relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié (c)	193 462	162 322
Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL (d)	24 034	-
Autres	31 171	25 994
	<u>434 753 \$</u>	<u>359 470 \$</u>

- (a) Les revenus reportés correspondent principalement à certains coûts de construction remboursables par Hydro-Québec à Parcs 2 et 3 et à Parc 4.
- (b) VGS et GMP, conjointement avec d'autres entreprises, ont été déclarées potentiellement responsables de la pollution d'un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. Un

protocole de règlement a été signé en 1999 entre l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et les entreprises impliquées, comportant un plan d'action pour réhabiliter le site et un mode de partage des coûts. Ce plan d'action a été entériné par le VPSB en 2001 et s'est avéré efficace dans l'ensemble. Les coûts encourus jusqu'à maintenant par VGS et GMP ont fait l'objet d'ententes avec le VPSB selon lesquelles ces sommes sont récupérées à même les tarifs sur une période de 10 à 20 ans. Si les déboursés futurs excèdent les provisions déjà enregistrées aux livres, de nouvelles demandes de récupération à même les tarifs seront déposées auprès du VPSB.

- (c) Ce passif représente la somme qui devra être versée par VYNPC au DOE pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Cette somme comprend un montant fixe unique établi en 1983 ainsi que des intérêts composés trimestriellement depuis cette date, comptabilisés en augmentation de ce passif en fonction du taux des bons du Trésor américain, comme prévu à l'entente avec le DOE. Cette somme devra être payée au plus tard à la première livraison de combustible irradié au DOE, laquelle livraison demeure indéterminable étant donné que le site de dépôt fédéral pour le combustible nucléaire irradié n'est pas encore connu.
- (d) Le 7 octobre 2014, Gaz Métro a conclu une entente avec Investissement Québec afin de financer une portion du projet d'accroissement de la capacité de liquéfaction de gaz naturel de l'usine LSR de Gaz Métro. En fonction des coûts actuellement estimés du projet et de son apport, d'un maximum de 50 000 000 \$, la contribution d'Investissement Québec dans le projet sera d'environ 42 %. L'apport d'Investissement Québec est effectué graduellement tout au long du projet.

Au cours de l'exercice 2015, Investissement Québec a souscrit à 22 541 680 parts pour une contrepartie totale en espèces de 22 542 000 \$.

16. CAPITAL

AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET PAYÉ

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	<u>167 251</u>	<u>151 796</u>

Le 30 avril 2015, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 8 181 818 nouvelles parts à ses associés au prix unitaire de 16,50 \$ par part, pour un produit total de 135 000 000 \$.

Le 30 septembre 2015, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 7 272 727 nouvelles parts à ses associés au prix unitaire de 16,50 \$ par part, pour un produit total de 120 000 000 \$.

17. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Écarts de conversion des établissements étrangers autonomes	<u>291 200 \$</u>	63 674 \$
Écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	<u>(185 991)</u>	(61 962)
Écarts reliés à la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture, nets des impôts sur les bénéfices	<u>(40 546)</u>	(31 118)
	<u>64 663 \$</u>	<u>(29 406) \$</u>

18. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Clients et autres débiteurs	11 052 \$	23 515 \$
Stocks	(477)	(20 427)
Frais payés d'avance	126	(3 915)
Fournisseurs et charges à payer	21 454	13 493
Impôts sur les bénéfices à payer et à recevoir	(685)	(960)
	<u>31 470 \$</u>	<u>11 706 \$</u>
Autres informations :		
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Intérêts reçus	3 770 \$	3 430 \$
Intérêts versés	169 780 \$	151 325 \$
Impôts versés	3 490 \$	7 773 \$

Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 40 592 000 \$ au 30 septembre 2015 relativement à l'acquisition de propriétés, aménagements et équipements (58 286 000 \$ au 30 septembre 2014). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées à l'état consolidé des flux de trésorerie.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées qui couvrent la presque totalité des salariés ainsi que des régimes de rémunération différée qui ne sont pas capitalisés. Pour les régimes à cotisations déterminées, les cotisations de l'employeur sont fondées sur les cotisations des salariés. Le coût constaté pour les régimes de retraite à cotisations déterminées et autres s'élève à 3 515 000 \$ en 2015 et à 3 190 000 \$ en 2014.

Pour leur part, les régimes de retraite à prestations déterminées sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération.

Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes, ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes de retraite capitalisés, sont les suivantes :

	<u>Date de l'évaluation actuarielle la plus récente</u>	<u>Date de l'évaluation actuarielle obligatoire</u>
Gaz Métro-daQ	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Gaz Métro Plus	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Climatisation et Chauffage Urbains de Montréal, s.e.c.	31 décembre 2014	31 décembre 2015
TQM	31 décembre 2014	31 décembre 2015
VGS	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016
GMP	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016

La Société procure aussi des avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces avantages ne sont toutefois pas capitalisés, sauf dans le cas de GMP.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts de la Société liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des montants non comptabilisés de Gaz Métro-daQ. La date de mesure utilisée est le 30 juin pour les régimes de Gaz Métro-daQ et de Gaz Métro Plus et le 30 septembre pour les autres régimes.

COMPOSANTES DE L'ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les composantes de l'actif (passif) au titre des prestations constituées aux 30 septembre 2015 et 2014 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des actifs (passifs) constatés au bilan consolidé.

	2015	2014	2015	2014
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Avantages complémentaires de retraite
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES				
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MESURE	941 430 \$	821 895 \$	153 770 \$	124 001 \$
Coût des services rendus	27 456	24 755	4 803	3 603
Intérêts débiteurs	40 215	37 949	6 862	5 822
Cotisations des salariés	3 901	3 720	1 272	1 181
Cotisations autres et transferts des employés	4 884	3 258	-	-
Prestations versées	(42 258)	(31 036)	(6 764)	(5 719)
Pertes actuarielles	19 703	82 617	5 491	20 849
Incidence des fluctuations du taux de change	53 496	22 001	8 602	4 033
Règlement	-	(23 729)	-	-
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	1 048 827	941 430	174 036	153 770
ACTIF DES RÉGIMES, À LA JUSTE VALEUR				
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MESURE	772 439	657 261	47 904	41 452
Rendement réel des actifs des régimes	41 150	94 887	(1 120)	4 344
Cotisations de l'employeur	35 763	50 316	2 663	2 185
Cotisations des salariés	3 901	3 720	1 272	1 181
Cotisations autres et transferts des employés	4 884	3 258	-	-
Prestations versées	(42 258)	(31 036)	(6 764)	(5 719)
Incidence des fluctuations du taux de change	40 594	17 762	8 836	4 461
Règlement	-	(23 729)	-	-
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	856 473	772 439	52 791	47 904
DÉFICIT DE L'ACTIF SUR LES OBLIGATIONS				
Coût non amorti des services passés	1 015	2 220	-	-
Pertes actuarielles nettes non amorties	199 128	173 504	28 669	22 149
ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE				
Cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la date de fin d'exercice	7 789	6 733	(92 576)	(83 717)
	10 764	6 524	649	553
ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE				
	18 553 \$	13 257 \$	(91 927) \$	(83 164) \$
Présenté comme suit :				
Autres éléments d'actif à long terme	66 541 \$	57 111 \$	-	-
Fournisseurs et charges à payer et Autres éléments du passif à long terme	(47 988)	(43 854)	(91 927)	(83 164)
	18 553 \$	13 257 \$	(91 927) \$	(83 164) \$

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes à la date de mesure.

CATÉGORIES D'ACTIFS	2015	2014
Titres à revenu fixe	45,7 %	45,5 %
Titres de participation	54,3 %	54,5 %
	100,0 %	100,0 %

COMPOSANTES DU COÛT AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

 Le tableau suivant présente les composantes du coût au titre des prestations constituées pour les exercices 2015 et 2014 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des coûts (revenus) constatés et non constatés aux résultats découlant de traitements réglementaires. Pour plus de détails relativement aux traitements réglementaires, se référer à la note 4.

	2015	2014	2015	2014
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Avantages complémentaires de retraite
Coût des services rendus	27 456 \$	24 755 \$	4 803 \$	3 603 \$
Intérêts débiteurs	40 215	37 949	6 862	5 822
Rendement réel des actifs des régimes	(41 150)	(94 887)	1 120	(4 344)
Pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées	19 703	82 617	5 491	20 849
Perte sur règlement	-	3 953	-	-
Coût avant ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	46 224	54 387	18 276	25 930
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour la période	(7 553)	54 086	(4 524)	1 473
Écart entre le montant des pertes actuarielles constaté pour la période et le montant réel des pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées pour la période	(7 226)	(71 533)	(2 729)	(20 017)
L'amortissement du coût des services passés pour la période	1 205	1 978	-	-
Amortissement de l'actif transitoire	-	(5 565)	-	-
Coût au titre des prestations constituées	32 650 \$	33 353 \$	11 023 \$	7 386 \$
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ	(9 267) \$	(10 509) \$	8 237 \$	5 237 \$
Coût constaté	41 917	43 862	2 786	2 149
	32 650 \$	33 353 \$	11 023 \$	7 386 \$

Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ correspond à l'écart entre le coût constaté aux résultats en vertu des traitements réglementaires et le coût établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles pour Gaz Métro-daQ. Ce coût (revenu) non constaté est comptabilisé à titre de frais reportés.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Avantages complémentaires de retraite
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS				
CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,10 %	4,00 %	4,10 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
COÛT DES PRESTATIONS POUR LES PÉRIODES				
DE 12 MOIS CLOSES À LA DATE DE MESURE				
Taux d'actualisation	4,10 %	4,50 %	4,10 %	4,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	5,80 %	5,80 %	6,65 %	6,65 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %

Les taux de croissance présumés du coût des soins de santé utilisés aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2016 pour certains avantages complémentaires de retraite sont de 6,3 % pour Gaz Métro-daQ et 7,0 % pour GMP. Ces taux diminuent graduellement jusqu'à 3,0 % en 2035 pour Gaz Métro-daQ et jusqu'à 5,0 % en 2023 pour GMP, pour rester à ces niveaux par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	<u>Augmentation de 1 %</u>	<u>Diminution de 1 %</u>
ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES AVANTAGES		
COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	1 966 \$	(1 502) \$
Effet sur les obligations au titre des prestations constituées	23 978 \$	(18 960) \$

PAIEMENTS EN ESPÈCES

La Société est tenue de voir à la capitalisation adéquate de ses régimes de retraite à prestations déterminées en versant des cotisations dans ces régimes, et ce, conformément aux évaluations actuarielles établies selon les hypothèses à long terme concernant notamment le rendement prévu de l'actif du régime, l'évolution future des niveaux de salaires et l'âge de départ à la retraite des employés, tel qu'exigé par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs s'élève à 46 277 000 \$ en 2015 et à 48 922 000 \$ en 2014. Celui-ci est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations déterminées et à ses régimes de retraite à cotisations déterminées ainsi que des sommes versées relativement aux avantages complémentaires de retraite et autres.

20. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	238 196 \$	221 699 \$
Impôts exigibles	3 020	4 799
Impôts futurs	47 161	43 105
Impôts sur les bénéfices	50 181 \$	47 904 \$

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	<u>2015</u>		<u>2014</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	238 196	\$	221 699
Bénéfice provenant de sociétés en commandite dont les tarifs sont réglementés	(115 512)		(111 035)
Bénéfice provenant de sociétés en commandite dont les tarifs ne sont pas réglementés	40 362		34 993
	163 046		145 657
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices	26,9	%	26,9
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	43 859		39 182
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :			
Écart de taux d'imposition entre les juridictions	9 494		9 181
Impôts futurs se rapportant aux activités réglementées	1 031		798
Écarts permanents	(1 369)		(351)
Crédits d'impôts pour énergie et production	(1 912)		(1 119)
Effet net des éléments non imposables et autres	(922)		213
Impôts sur les bénéfices	50 181	\$	47 904
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	30,8	%	32,9

⁽¹⁾ Excluant la portion du bénéfice provenant des différentes sociétés en commandite puisque les impôts sur les bénéfices reliés à celles-ci sont comptabilisés et payés au niveau de leurs associés.

COMPOSANTES DES IMPÔTS FUTURS

Les impôts futurs sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires. Les principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs sont les suivants :

	<u>2015</u>		<u>2014</u>
Provisions non déductibles	10 965	\$	19 208
Pertes autres qu'en capital et crédits d'impôt reportés	100 245		63 947
Frais et crédits reportés	3 682		(3 876)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(422 287)		(319 161)
Avantages sociaux futurs	2 610		2 444
Instruments financiers dérivés	4 226		1 465
Participations dans des satellites	(181 443)		(137 211)
Autres	(3 386)		(1 128)
Passif net d'impôts futurs	(485 388)	\$	(374 312)

PRÉSENTATION AU BILAN CONSOLIDÉ

	<u>2015</u>		<u>2014</u>
Actifs d'impôts futurs :			
Court terme	52 136	\$	37 053
Long terme	2 636		4 676
	54 772		41 729
Passifs d'impôts futurs :			
Court terme	(1 823)		-
Long terme	(538 337)		(416 041)
	(540 160)		(416 041)
Passif net d'impôts futurs	(485 388)	\$	(374 312)

Les filiales de la Société prévoient qu'elles seront en mesure d'utiliser leurs pertes autres qu'en capital de 226 103 000 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2032 et 2035.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Gaz Métro, ses filiales et coentreprises constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés. Si des impôts futurs avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode du passif fiscal préconisée par le chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, le solde du passif net d'impôts futurs aurait été de 76 020 000 \$ au 30 septembre 2015 et de 80 864 000 \$ au 30 septembre 2014. Les principaux éléments qui expliqueraient cet écart sont les suivants :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Provisions non déductibles	6 413 \$	5 246 \$
Frais et crédits reportés	(22 229)	(22 884)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(58 774)	(61 973)
Instruments financiers	24 023	7 469
Autres	(2 747)	(2 190)
Sous-total	<u>(53 314)</u>	<u>(74 332)</u>
Provision moins-value	<u>(22 706)</u>	<u>(6 532)</u>
Passif net d'impôts futurs	<u>(76 020) \$</u>	<u>(80 864) \$</u>

Au 30 septembre 2015, la Société aurait comptabilisé une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs liés aux reports prospectifs des pertes en capital sur ses instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les *autres éléments du résultat étendu*.

21. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'exploitation présentés sont déterminés en fonction de la structure de gestion de la Société et rendent compte de la manière dont la direction en évalue leur rendement.

Distribution d'énergie : Ce secteur englobe les activités reliées à Gaz Métro-daQ ainsi que les activités reliées à la distribution du gaz naturel et de l'électricité au Vermont (VGS et GMP). Les activités de ce secteur sont soumises à la réglementation des tarifs par des organismes de réglementation situés au Québec et au Vermont.

Transport de gaz naturel : Ce secteur englobe les résultats découlant des participations que Gaz Métro détient dans trois entreprises de transport de gaz naturel, soit TQM, Champion et PNGTS.

Production d'énergie : Ce secteur englobe les activités non réglementées de production d'énergie liées aux projets éoliens sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré.

Services énergétiques, entreposage et autres : Ce secteur regroupe les activités d'entreposage souterrain de gaz naturel au Québec d'Intragaz ainsi que toutes autres activités commerciales non réglementées de la Société, incluant notamment celles liées à la vente du gaz naturel comme carburant ou produit énergétique et les services de vente, de location et d'entretien d'appareils fonctionnant au gaz naturel.

Affaires corporatives : Ce secteur englobe toutes les autres activités de la Société qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs ainsi que les éliminations intersectorielles.

2015

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel	Production d'énergie	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	Gaz Métro- daQ	VGS et GMP	Total					
	Revenus provenant de clients externes	1 621 868 \$	953 086 \$					
Revenus intersectoriels	12 537	-	12 537	3 645	-	10 978	(27 160)	-
Total des revenus	1 634 405	953 086	2 587 491	46 093	58 337	55 765	(27 099)	2 720 587
Coûts directs	1 045 676	586 246	1 631 922	-	-	10 697	-	1 642 619
Coûts directs intersectoriels	13 725	-	13 725	-	-	12 495	(26 220)	-
Total des coûts directs	1 059 401	586 246	1 645 647	-	-	23 192	(26 220)	1 642 619
Marge bénéficiaire brute	575 004	366 840	941 844	46 093	58 337	32 573	(879)	1 077 968
Frais d'exploitation et d'entretien	240 602	206 162	446 764	17 628	9 172	17 955	6 780	498 299
Quotes-parts des bénéfices de satellites	-	(74 714)	(74 714)	(17 408)	-	-	-	(92 122)
BAIIA ⁽¹⁾	334 402	235 392	569 794	45 873	49 165	14 618	(7 659)	671 791
Amortissements	161 451	70 380	231 831	11 818	21 763	5 905	-	271 317
Intérêts sur la dette à long terme	62 298	80 753	143 051	6 018	21 723	3 658	-	174 450
Frais financiers et autres	(4 859)	(7 795)	(12 654)	157	(808)	1 141	(8)	(12 172)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	115 512	92 054	207 566	27 880	6 487	3 914	(7 651)	238 196
Impôts sur les bénéfices	-	34 828	34 828	11 234	1 103	1 495	1 521	50 181
Bénéfice net (perte nette)	115 512 \$	57 226 \$	172 738 \$	16 646 \$	5 384 \$	2 419 \$	(9 172) \$	188 015 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	3 597 \$	- \$	- \$	3 597 \$
Associés de Gaz Métro	115 512 \$	57 226 \$	172 738 \$	16 646 \$	1 787 \$	2 419 \$	(9 172) \$	184 418 \$
Participations dans des satellites	- \$	583 349 \$	583 349 \$	121 654 \$	- \$	- \$	- \$	705 003 \$
Actif	2 674 828 \$	3 515 626 \$	6 190 454 \$	349 151 \$	438 085 \$	247 525 \$	(7 177) \$	7 218 038 \$
Acquisitions de propriétés, aménagement et équipements	144 037 \$	166 464 \$	310 501 \$	7 987 \$	31 340 \$	48 619 \$	- \$	398 447 \$
Variation des frais et crédits reportés	160 071	41 548	201 619	(2 944)	5	-	-	198 680
	304 108 \$	208 012 \$	512 120 \$	5 043 \$	31 345 \$	48 619 \$	- \$	597 127 \$

(1) Le BAIIA n'est pas une mesure définie par les PCGR du Canada. La Société le définit comme le bénéfice (perte) avant amortissements (excluant l'amortissement des droits d'émission de GES), intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres et impôts sur les bénéfices.

2014

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel	Production d'énergie	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	Gaz Métro- daQ	VGS et GMP	Total					
	Revenus provenant de clients externes	1 551 320 \$	866 861 \$					
Revenus intersectoriels	10 377	-	10 377	2 525	-	10 942	(23 844)	-
Total des revenus	1 561 697	866 861	2 428 558	42 826	34 842	54 250	(23 768)	2 536 708
Coûts directs	978 500	528 232	1 506 732	-	-	15 954	(50)	1 522 636
Coûts directs intersectoriels	12 603	-	12 603	-	-	10 260	(22 863)	-
Total des coûts directs	991 103	528 232	1 519 335	-	-	26 214	(22 913)	1 522 636
Marge bénéficiaire brute	570 594	338 629	909 223	42 826	34 842	28 036	(855)	1 014 072
Frais d'exploitation et d'entretien	256 160	168 059	424 219	13 566	6 757	19 327	7 486	471 355
Quotes-parts des bénéfices de satellites	-	(61 696)	(61 696)	(15 185)	-	-	-	(76 881)
BAIIA ⁽¹⁾	314 434	232 266	546 700	44 445	28 085	8 709	(8 341)	619 598
Amortissements	142 724	72 477	215 201	11 679	14 946	5 944	-	247 770
Intérêts sur la dette à long terme	60 847	67 997	128 844	6 132	17 149	3 582	-	155 707
Frais financiers et autres	(171)	(2 748)	(2 919)	98	(2 614)	(138)	(5)	(5 578)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	111 034	94 540	205 574	26 536	(1 396)	(679)	(8 336)	221 699
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	-	36 331	36 331	10 388	(468)	2 270	(617)	47 904
Bénéfice net (perte nette)	111 034 \$	58 209 \$	169 243 \$	16 148 \$	(928) \$	(2 949) \$	(7 719) \$	173 795 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	(889) \$	- \$	- \$	(889) \$
Associés de Gaz Métro	111 034 \$	58 209 \$	169 243 \$	16 148 \$	(39) \$	(2 949) \$	(7 719) \$	174 684 \$
Participations dans des satellites	- \$	442 072 \$	442 072 \$	93 150 \$	- \$	- \$	- \$	535 222 \$
Actif	2 353 065 \$	2 798 678 \$	5 151 743 \$	321 219 \$	479 844 \$	198 534 \$	(7 126) \$	6 144 214 \$
Acquisitions de propriétés, aménagement et équipements	161 006 \$	155 883 \$	316 889 \$	9 583 \$	110 108 \$	15 004 \$	(107) \$	451 477 \$
Variation des frais et crédits reportés	114 130	1 333	115 463	974	29	7	-	116 473
	275 136 \$	157 216 \$	432 352 \$	10 557 \$	110 137 \$	15 011 \$	(107) \$	567 950 \$

⁽¹⁾ Le BAIIA n'est pas une mesure définie par les PCGR du Canada. La Société le définit comme le bénéfice (perte) avant amortissements, intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres et impôts sur les bénéfices (recouvrés).

DONNÉES D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

	2015		2014	
	Revenus provenant de clients externes ⁽¹⁾	Propriétés, aménagements et équipements et écarts d'acquisition	Revenus provenant de clients externes ⁽¹⁾	Propriétés, aménagements et équipements et écarts d'acquisition
Canada	1 767 501 \$	2 703 779 \$	1 669 847 \$	2 605 634 \$
États-Unis	953 086	2 150 086	866 861	1 714 252
Total	2 720 587 \$	4 853 865 \$	2 536 708 \$	4 319 886 \$

⁽¹⁾ Les revenus provenant de clients externes sont répartis selon le pays d'origine des produits ou services.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Gaz Métro-daQ a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel totalisant 16 800 000 \$ au cours de l'exercice 2015 (16 797 000 \$ en 2014) avec Intragaz, une de ses coentreprises détenue en partenariat avec GDF Québec Inc. La quote-part de la Société dans les revenus d'Intragaz, qui est éliminée lors de la consolidation proportionnelle, s'élève à 10 080 000 \$ en 2015 (10 078 000 \$ en 2014). La portion non éliminée de ces frais d'entreposage de gaz naturel est présentée à titre de *Coûts directs* à l'état consolidé des résultats.

Au cours de l'exercice 2015, Transco a fourni à GMP des services de transmission d'électricité totalisant 34 174 000 \$ (22 747 000 \$ en 2014), présentés à titre de *Coûts directs* à l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de la convention d'administration et de soutien de gestion intervenue avec Valener, échéant en 2025, Valener a facturé à Gaz Métro des frais administratifs généraux (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes) de 1 747 000 \$ pour l'exercice 2015 (1 756 000 \$ en 2014). Ces dépenses sont présentées à titre de *Frais d'exploitation et d'entretien* à l'état consolidé des résultats.

23. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses associés, en plus de favoriser une création de richesse pour ces derniers au fil des années. En matière de financement, Gaz Métro ayant comme pratique de distribuer la quasi-totalité de son bénéfice net, doit se tourner vers les marchés des capitaux et ses associés pour financer ses projets d'investissements importants qui ne sont pas de nature courante.

Les activités relevant de la gestion du capital de la Société sont l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de dettes existantes, l'émission de parts, les distributions aux associés, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'avoir des associés, les emprunts bancaires, les échéances courantes de la dette à long terme ainsi que la dette à long terme, nette des frais de financement, sont considérés comme des éléments de la structure de capital. Aux 30 septembre 2015 et 2014, la structure de capital consolidé s'établissait comme suit :

	2015	2014
Emprunts bancaires	28 972 \$	- \$
Échéances courantes de la dette à long terme	33 310	27 016
Dette à long terme, nette des frais de financement	3 530 986	3 140 762
Total de la dette	3 593 268	3 167 778
Avoir des associés	1 829 608	1 482 354
Total du capital investi	5 422 876 \$	4 650 132 \$
Ratio de la dette par rapport au capital investi	66,3 %	68,1 %

La gestion du capital est effectuée de manière à atteindre les objectifs mentionnés précédemment tout en respectant les structures de capital exigées par les différents organismes de réglementation et les clauses restrictives des facilités de crédit et des actes de fiducie et des différentes conventions régissant la dette à long terme. La direction effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette par rapport au capital investi ainsi que le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme. Le ratio de la dette par rapport au capital investi correspond au total de la dette

divisé par le total du capital investi. Le total de la dette est la somme des emprunts bancaires, des échéances courantes de la dette à long terme et de la dette à long terme, nette des frais de financement. Le total du capital investi correspond à la somme du total de la dette et de l'avoir des associés. Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est obtenu en faisant le rapport entre le total des intérêts sur la dette à long terme et le bénéfice net avant les intérêts sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices.

La direction s'est aussi donné comme objectif interne de fixer le taux d'intérêt d'au moins 75,0 % de sa dette à long terme et de laisser le solde à taux variable. Au 30 septembre 2015, 89,7 % de la dette à long terme est à taux fixe, comparativement à 86,0 % au 30 septembre 2014.

Les actes de fiducie et autres conventions de crédit régissant la dette à long terme de la Société sont munis de clauses restrictives, telles que mentionnées à la note 14.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les ratios de la dette à long terme par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et autres conventions de crédit sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent respectivement à 52,8 % et à 55,6 %.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2015 et 2014, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 2,94 fois et de 3,01 fois respectivement.

De plus, chaque entreprise de services publics réglementée de la Société maintient une structure de capital qui lui est propre et qui correspond à la structure de capital reflétée dans les tarifs payés par ses clients et autorisée par les différents organismes de réglementation. Au 30 septembre 2015, la Société, ses filiales et coentreprises respectent toutes les exigences en matière de capital auxquelles elles sont soumises en vertu de règles extérieures.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés au coût après amortissement, comme décrit à la note 2, s'établissent comme suit :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
PRÊTS ET CRÉANCES				
Clients et autres débiteurs	<u>222 678 \$</u>	<u>222 678 \$</u>	<u>211 865 \$</u>	<u>211 865 \$</u>
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION				
Emprunts bancaires	28 972 \$	28 972 \$	- \$	-
Fournisseurs et charges à payer	355 547	355 547	341 073	341 073
Distributions à payer	44 794	44 794	42 503	42 503
Dette à long terme ⁽¹⁾	3 597 613	4 053 010	3 201 099	3 483 768
Passif relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié ⁽²⁾	193 462	193 462	162 322	162 322
Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL ⁽²⁾	24 034	24 034	-	-
Total	<u>4 244 422 \$</u>	<u>4 699 819 \$</u>	<u>3 746 997 \$</u>	<u>4 029 666 \$</u>

⁽¹⁾ La valeur comptable de la dette à long terme est présentée avant les frais de financement, déduction faite de l'amortissement.

⁽²⁾ Ces instruments financiers sont présentés à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme*.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme et de la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

La juste valeur de la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL se rapproche de la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente évaluée en utilisant l'estimation des paiements pondérés en fonction des probabilités du prix de sortie et actualisés en utilisant un taux qui considère les risques associés au projet.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les cours du marché à la clôture de l'exercice pour les mêmes instruments ou des instruments semblables, lorsqu'ils sont disponibles, ou lorsque ces renseignements ne sont pas disponibles, sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro et ses filiales et coentreprises pourraient se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro, libellés en dollars américains, sont désignés comme élément de couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Au 30 septembre 2015, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 771 474 000 \$ (578 100 000 \$ US) (644 336 000 \$ (575 300 000 \$ US) au 30 septembre 2014). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations. La partie efficace des pertes de change latentes sur couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes s'élève à 124 029 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2015 (51 708 000 \$ de pertes en 2014) et est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

La répartition des instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur entre les trois niveaux, comme décrit à la note 2, s'établit comme suit :

				2015
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87 437 \$	-	-	87 437 \$
Encaisse affectée	28 100	-	-	28 100
Découvert bancaire	(6 421)	-	-	(6 421)
	<u>109 116 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>109 116 \$</u>
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE				
Fonds de placement ⁽¹⁾	<u>99 896 \$</u>	<u>110 652 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>210 548 \$</u>
				2014
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103 657 \$	-	-	103 657 \$
Encaisse affectée	45 548	-	-	45 548
Découvert bancaire	(5 422)	-	-	(5 422)
	<u>143 783 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>143 783 \$</u>
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE				
Fonds de placement ⁽¹⁾	<u>113 695 \$</u>	<u>60 618 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>174 313 \$</u>

⁽¹⁾ Ces instruments financiers sont présentés à la rubrique *Placements et autres* du bilan consolidé.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants que la Société estimerait recevoir au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Société utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à la Société et ses filiales et coentreprises ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés au 30 septembre 2015.

	Modèle d'évaluation	Taux d'actualisation	Volatilité implicite des prix	Prix à terme
Accords de crédit croisé	(1)	2,80 %	S.O	S.O
Contrats de change à terme	(1)	1,96 %	S.O	S.O
Instruments liés au gaz naturel :				
Contrats d'échange à prix fixe	(1)	1,38 %	S.O	2,52 \$/GJ à 2,84 \$/GJ
Colliers	Black-Scholes	1,31 %	- (2)	2,72 \$/GJ
Instruments liés à l'électricité :				
Contrats d'échange à prix fixe de capacité	(1)	1,90 %	S.O	9,55 \$ US/kW

(1) La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau.

(2) La volatilité est nulle au 30 septembre 2015 due au fait que le sous-jacent lié à cet instrument financier est connu à cette date.

Les valeurs nominales, les justes valeurs et les échéances des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	2015		
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Accords de crédit croisé (1)	318 970 \$	(31 514) \$	2017-2032
Contrats de change à terme	62 163 \$	(3 956) \$	2016-2019
Instruments liés au gaz naturel (en milliers de gigajoules) :			
Contrats d'échange à prix fixe	4 958	(1 678) \$	2016
Colliers	465	(267)	2016
Instruments liés à l'électricité (en mégawatt) :			
Contrat d'échange à prix fixe de capacité	5 400	16 220	2019-2021
		<u>14 275 \$</u>	
Total		<u>(21 195) \$</u>	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		2 \$	
Actif à long terme		16 220	
Passif à court terme		(5 198)	
Passif à long terme		<u>(32 219)</u>	
Total		<u>(21 195) \$</u>	

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

			2014
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Accords de crédit croisé ⁽¹⁾	290 351 \$	(12 349) \$	2023-2032
Contrats de change à terme	35 585 \$	(1 063) \$	2015
Instruments liés au gaz naturel (en milliers de gigajoules) :			
Contrats d'échange à prix fixe	5 131	(1 111) \$	2015
Colliers	14 848	(1)	2016
Instruments liés à l'électricité (en milliers de mégawattheures) :			
Entente 9701 ⁽²⁾	53	(8 906)	2015
		(10 018) \$	
Total		(23 430) \$	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		1 057 \$	
Actif à long terme		86	
Passif à court terme		(11 882)	
Passif à long terme		(12 691)	
Total		(23 430) \$	

⁽¹⁾ Ces instruments financiers dérivés sensibles aux taux d'intérêt permettent de fixer le taux d'intérêt de certains emprunts et dettes à taux variable (notes 13 et 14) et Gaz Métro applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ces instruments financiers dérivés.

⁽²⁾ L'entente 9701 entre GMP et Hydro-Québec, qui s'est terminée en 2015, comportait une option permettant à Hydro-Québec d'acheter une certaine quantité d'électricité à un prix prédéterminé.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 30 septembre 2015, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est évaluée selon le niveau 2 tel que décrit à la note 2, à l'exception des instruments liés à l'électricité. La Société a conclu, au cours de l'exercice 2015, deux contrats d'échange à prix fixe de capacité afin de couvrir une partie des coûts futurs. La Société a conclu que l'évaluation de ces contrats répondait à un niveau 3 puisque la technique d'évaluation comprend une hypothèse non observable importante concernant les prix à terme du marché des capacités. En plus des hypothèses présentées précédemment, la Société a utilisé un taux sans risque de 0,88 % à 1,63 % et les prix à terme utilisés sont basés sur l'indice déterminé par ISO New England.

Tel que décrit à la note 4, la contrepartie des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie est comptabilisée à titre de frais et crédits reportés au bilan consolidé. Ainsi, aucun gain ou perte n'a été comptabilisé au bénéfice net consolidé et aux autres éléments du résultat étendu en vertu du traitement réglementaire. Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur nette des contrats d'échange à prix fixe lié à l'électricité qui sont classés au niveau 3 dans la hiérarchie de la juste valeur :

Solde au début	-	\$
Variation de la juste valeur liée aux gains non réalisés	15 245	
Écart de conversion des établissements étrangers autonome	975	
Solde à la fin	16 220	\$

Au 30 septembre 2014, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés était évaluée selon le niveau 2.

25. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES**

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, à ses objectifs et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la direction.

RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. La variation des facteurs de risque tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les prix du gaz naturel et de l'électricité a une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque de change

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro libellés en dollars américains sont désignés comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur les dettes à long terme libellées en dollars américains désignées comme élément de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu consolidé, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers autonomes. De plus, des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer le risque de change lié à des revenus en dollars américains dans des contrats de Gaz Métro GNL. Pour plus de détails concernant ces relations de couverture, se référer à la note 24.

Au 30 septembre 2015, une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact de 1 398 000 \$ sur le bénéfice net consolidé et de 39 520 000 \$ sur les autres éléments du résultat étendu consolidé.

VGS, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, est exposée aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, car une portion importante de ses achats de gaz naturel sont libellés en dollars canadiens. VGS utilise des contrats de change à terme pour gérer ce risque de change. Cet élément n'a pas été considéré dans l'analyse de sensibilité puisque toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans un compte de frais reportés, tel qu'approuvé par le VPSB. Conséquemment, toute variation du taux de change aurait un impact sur les actifs ou les passifs réglementaires, et non sur le bénéfice net consolidé ou les autres éléments du résultat étendu consolidé.

Risque lié au taux d'intérêt

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère principalement ce risque par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Gaz Métro est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts bancaires et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Gaz Métro a recours à des accords de crédit croisé de taux d'intérêt, qu'elle désigne comme élément de couverture, afin de fixer les taux d'intérêt sur une portion de la dette à long terme à taux variable. Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes et en considérant l'effet des accords de crédit croisé de taux d'intérêt, aurait eu un impact à la baisse sur le bénéfice net consolidé de 1 398 000 \$ tandis qu'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la hausse sur le bénéfice net consolidé de 1 501 000 \$. Cet impact ne tient pas compte des emprunts bancaires et de la portion de la dette à long terme portant intérêt à taux variable de Gaz Métro-daQ puisqu'en vertu d'un traitement réglementaire, la différence entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs est enregistrée à titre de frais reportés de façon à être recouvrée à même les tarifs futurs.

Dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la hausse sur les autres éléments du résultat étendu consolidé de 23 302 000 \$ tandis qu'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la baisse sur les autres éléments du résultat étendu consolidé de 24 839 000 \$.

Risque lié au coût de l'énergie

Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel et à l'électricité sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre de frais ou de crédits reportés afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et des décisions du VPSB. Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant. Au Vermont, VGS, GMP et CVPS bénéficient d'un mécanisme d'ajustement qui permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix du gaz naturel et de l'électricité.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui la Société ou l'une de ses filiales ou coentreprises effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie aux instruments financiers, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations conformément aux conditions des ententes intervenues avec elle et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé.

L'analyse chronologique des comptes clients consolidés est présentée ci-dessous :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Moins de 30 jours	190 986 \$	178 544 \$
30 à 60 jours	7 656	7 495
61 à 90 jours	2 144	2 941
Plus de 90 jours	10 921	11 369
	<u>211 707</u>	<u>200 349</u>
Moins : provision pour créances douteuses	(8 454)	(7 132)
	<u>203 253 \$</u>	<u>193 217 \$</u>

La concentration de crédit liée aux *Clients et autres débiteurs* est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux *Clients et autres débiteurs* est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par les organismes de réglementation. Au 30 septembre 2015, la Société détient des dépôts de 41 593 000 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 37 759 000 \$ au 30 septembre 2014.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Gaz Métro surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2015, la majorité des contreparties possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Ainsi, un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par certaines de ses filiales ou coentreprises ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permet de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou coentreprises ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de leur situation ou de leurs perspectives financières ou

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

d'une révision à la baisse significative de leurs notations de crédit, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net consolidé de Gaz Métro.

Le tableau suivant présente les versements de capital et d'intérêts requis pour les passifs financiers au 30 septembre 2015, en présumant que les soldes empruntés sur la facilité de crédit demeurent constants.

Échéance	Découvert bancaire	Emprunt bancaire	Fournisseurs et charges à payer	Distributions à payer	Passifs financiers dérivés	Dette à long terme	Intérêts	Total
Moins d'un an	6 421 \$	28 972 \$	355 547 \$	44 794 \$	5 151 \$	33 310 \$	162 309 \$	636 504 \$
2 à 5 ans	-	-	-	-	4 876	972 004	553 553	1 530 433
6 à 10 ans	-	-	-	-	3 355	808 747	518 907	1 331 009
11 à 15 ans	-	-	-	-	-	278 268	403 609	681 877
16 à 20 ans	-	-	-	-	24 035	369 179	311 296	704 510
21 à 25 ans	-	-	-	-	-	224 732	213 636	438 368
26 à 30 ans	-	-	-	-	-	777 926	109 008	886 934
31 à 34 ans	-	-	-	-	-	133 447	16 775	150 222
Total	6 421 \$	28 972 \$	355 547 \$	44 794 \$	37 417 \$	3 597 613 \$	2 289 093 \$	6 359 857 \$

Il est à noter que les intérêts sont présentés selon les échéances contractuelles et selon les taux en vigueur au 30 septembre 2015.

26. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie (gaz naturel et électricité) ainsi qu'en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2015, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	241 409 \$	259 854 \$	254 076 \$	241 898 \$	215 799 \$	2 741 844 \$	3 954 880 \$
Transport	523 734	391 315	238 785	222 572	222 513	620 584	2 219 503
Entreposage	18 322	14 398	9 145	7 022	6 626	19 186	74 699
Total	783 465 \$	665 567 \$	502 006 \$	471 492 \$	444 938 \$	3 381 614 \$	6 249 082 \$

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe.

Parmi ces engagements reliés à l'approvisionnement en électricité, GMP et certains autres distributeurs d'électricité au Vermont ont conclu une entente commune avec Hydro-Québec. Ce contrat d'approvisionnement contient plusieurs annexes échéant entre 2015 et 2021. Il inclut également une clause de responsabilité conjointe et solidaire entre les divers distributeurs d'électricité. Ainsi, si certains partenaires au contrat n'étaient plus en mesure d'honorer leur engagement de volumes, les autres partenaires au contrat, dont GMP, auraient la responsabilité d'acheter la quantité d'électricité du partenaire en défaut. GMP estime que si tous les autres partenaires au contrat n'avaient pas acheté, en date du 30 septembre 2015, et ce, jusqu'à la fin du contrat, les volumes correspondant à leur engagement, son obligation additionnelle aurait été d'environ 22 753 000 \$ (17 050 000 \$ US). Compte tenu de la nature de cette garantie, GMP ne peut estimer le montant du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer relativement à cette responsabilité conjointe et solidaire.

En 2015 et 2014, dans le cadre des mesures mises en place afin d'assurer la sécurité et la diversité des approvisionnements gaziers, Gaz Métro-daQ et VGS ont conclu des ententes préalables sur des capacités de transport et des ententes de remboursement des coûts, advenant la résiliation de celles-ci, afin d'augmenter la capacité de transport de gaz naturel à partir du carrefour de Dawn, en Ontario. Les ententes relatives au transport auront une durée de 15 ans et devraient entrer en vigueur en novembre 2016 pour Gaz Métro-daQ et en novembre 2017 pour VGS. Ces

ententes sont nécessaires afin de répondre aux besoins d'approvisionnement du Québec et du Vermont et permettront d'assurer un accès aux sources de gaz naturel diversifiées et abordables à partir du carrefour de Dawn.

AUTRES ENGAGEMENTS

Parcs éoliens 2 et 3

En juin 2008, dans le cadre des projets éoliens 2 et 3 d'une puissance installée de 272 mégawatts, Parcs 2 et 3 a conclu un contrat d'exploitation, d'entretien et d'administration des parcs éoliens qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2012. Les déboursés reliés au contrat qui se terminera en 2033 dépendent, entre autres, de la quantité d'électricité que produisent les éoliennes. Au 30 septembre 2015, la quote-part de Beupré Éole S.E.N.C. (Beupré Éole) dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ce contrat est de 10 795 000 \$.

En août 2011, Parcs 2 et 3 a conclu deux contrats d'entretien des éoliennes de 15 ans qui sont entrés en vigueur à la date du début des livraisons d'électricité, soit en novembre et en décembre 2013 respectivement. Ces contrats comportent une option de résiliation, au gré de Parcs 2 et 3, après sept ans. Les déboursés reliés aux contrats seront effectués à compter de la deuxième année suivant la date du début des livraisons d'électricité et dépendent, entre autres, de la quantité d'électricité que produiront les éoliennes. Au 30 septembre 2015, la quote-part de Beupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ces contrats est de 18 665 000 \$.

Parc éolien 4

En août 2013, Parc 4 a conclu un contrat d'exploitation, d'entretien et d'administration du parc éolien qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2013. Les déboursés reliés au contrat qui se terminera en 2034 dépendent entre autres, de la quantité d'électricité que produisent les éoliennes. Au 30 septembre 2015, la quote-part de Beupré Éole 4 S.E.N.C. (Beupré Éole 4) dans les engagements de Parc 4 en vertu de ce contrat est de 4 510 000 \$.

En septembre 2013, Parc 4 a conclu un contrat d'entretien des éoliennes de 15 ans qui est en vigueur depuis le début des livraisons d'électricité, soit en décembre 2014. Ce contrat comporte une option de résiliation, au gré de Parc 4, après sept ans. Les déboursés reliés au contrat seront effectués à compter de la deuxième année suivant la date du début des livraisons d'électricité et dépendront, entre autres, de la quantité d'électricité que produiront les éoliennes. Au 30 septembre 2015, la quote-part de Beupré Éole 4 dans les engagements de Parc 4 en vertu de ce contrat est de 5 628 000 \$.

Projet d'accroissement de la capacité de l'usine de liquéfaction, stockage et regazéification

Gaz Métro GNL a conclu un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction pour l'accroissement de la capacité de l'usine LSR, dont la mise en service commerciale est prévue pour l'automne 2016. Les déboursés se font en fonction de l'avancement des travaux. Au 30 septembre 2015, l'engagement de Gaz Métro GNL en vertu de ce contrat est de 44 386 000 \$.

CONTRATS DE LOCATION

La Société, ses filiales et coentreprises se sont engagées dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de leurs activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	2 565 \$	1 569 \$	1 442 \$	1 248 \$	1 143 \$	16 315 \$	24 282 \$

GARANTIES

En vertu des contrats d'approvisionnement en électricité des projets éoliens 2 et 3, Parcs 2 et 3 a émis une garantie en faveur d'Hydro-Québec pour un montant total de 10 872 000 \$ sous forme de lettre de crédit. À la conversion du prêt de construction en prêt à terme, le 28 juillet 2014, Parcs 2 et 3 a émis des lettres de crédit totalisant 32 286 000 \$ et 3 714 000 \$ pour garantir, respectivement, le compte de réserve du service de la dette et le compte de réserve des dépenses d'exploitation et d'entretien, comme prévu à la convention de crédit de Parcs 2 et 3. Au 30 septembre 2015, la quote-part de Beaupré Éole dans les lettres de crédit émises par les prêteurs de Parcs 2 et 3 s'établit à 23 436 000 \$.

En vertu des contrats d'approvisionnement en électricité du projet éolien 4, Parc 4 a émis des garanties en faveur d'Hydro-Québec pour un montant total de 2 833 000 \$ sous forme de lettres de crédit. À la conversion du prêt de construction en prêt à terme, le 4 septembre 2015, Parc 4 a émis une lettre de crédit de 7 940 000 \$ pour garantir le compte de réserve du service de la dette, comme prévu à la convention de crédit de Parc 4. Au 30 septembre 2015, la quote-part de Beaupré Éole 4 dans les lettres de crédit émises par les prêteurs de Parc 4 s'établit à 5 387 000 \$.

GMI, à titre de commandité de Gaz Métro, a émis des lettres de crédit d'un montant de 36 666 000 \$, sur sa facilité de crédit, afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs de Gaz Métro-daQ. Advenant le non-renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et GMI, en tant que commandité, peuvent fournir des cautionnements de soumission et des cautionnements d'exécution. La Société et GMI peuvent aussi fournir ce genre de garanties au nom des filiales et coentreprises de Gaz Métro. En général, la Société et GMI seraient responsables uniquement du montant des cautionnements de soumission si elles ou les filiales ou coentreprises de Gaz Métro n'effectuaient pas le travail une fois l'offre de soumission attribuée. Dans le cas des cautionnements d'exécution, la Société et GMI seraient aussi responsables des montants garantis si elles ou les filiales ou coentreprises de Gaz Métro étaient en défaut d'exécution de leurs engagements. Au 30 septembre 2015, le montant de ces garanties fournies par la Société et GMI est non significatif. La Société et GMI estiment qu'elles et les filiales et coentreprises de Gaz Métro se conforment à toutes ces garanties et que l'obligation totale qui pourrait être assumée concernant celles-ci n'aurait pas d'effet significatif sur les résultats de la Société ou sur sa situation financière. De plus, la Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

La Société et certaines de ses filiales et coentreprises se sont engagées à accorder certaines sûretés accessoires, en vertu de certaines ententes reliées à des instruments financiers dérivés qui permettent de circonscrire le prix du gaz naturel ou de l'électricité, les taux d'intérêt ou le taux de change, lorsque la juste valeur desdits instruments devient négative pour Gaz Métro et dépasse une certaine limite préalablement fixée. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces sûretés.

27. ÉVENTUALITÉS**LITIGES**

La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate. Le dénouement des réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

28. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION**

Le 26 novembre 2015, le conseil d'administration de GMI, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 48 503 000 \$, payable le 5 janvier 2016, à ses associés.

29. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
REVUE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES – STATISTIQUES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉES ⁽¹⁾

Exercices clos les 30 septembre

	2015	2014	2013	2012	2011
VOLUMES DE GAZ NATUREL NORMALISÉS (10⁶m³) ⁽²⁾					
Distribution					
Industriel					
Service continu	3 133	2 983	2 714	2 394	1 914
Service interruptible	425	498	722	941	926
Commercial	1 809	1 846	1 659	1 670	2 207
Résidentiel	671	673	670	639	664
Total (10 ⁶ m ³)	6 038	6 000	5 765	5 644	5 711
Total (MMMpc)	213	212	204	199	202
LIVRAISONS DE GAZ NATUREL (10⁶m³)					
Distribution					
Total (10 ⁶ m ³)	6 210	6 191	5 719	5 446	5 718
Total (MMMpc)	219	219	202	192	202
Transport ^{(3) (4)}					
Total (10 ⁶ m ³)	7 709	7 145	7 343	6 171	5 703
Total (MMMpc)	272	252	259	218	201
DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (gigawattheures) ⁽⁵⁾					
Résidentiel	1 553	1 558	1 547	785	582
Petit commercial et industriel	1 564	1 569	1 562	916	702
Grand commercial et industriel	1 171	1 170	1 164	764	623
Total	4 288	4 297	4 273	2 465	1 907
NOMBRE DE CLIENTS ⁽⁵⁾					
Distribution de gaz naturel et d'électricité					
Industriel	7 878	7 681	7 180	5 185	2 100
Commercial	95 102	93 092	88 176	83 788	70 219
Résidentiel	404 280	401 994	403 855	403 880	251 479
Total	507 260	502 767	499 211	492 853	323 798
RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSEAUX					
Longueur des conduites (en km)					
Distribution de gaz naturel					
Canada ⁽⁶⁾	10 657	10 565	10 602	10 517	10 366
États-Unis	1 324	1 294	1 246	1 219	1 206
Total	11 981	11 859	11 848	11 736	11 572
Transport de gaz naturel ⁽⁴⁾					
Canada	673	670	670	670	670
États-Unis	489	489	489	489	489
Total	1 162	1 159	1 159	1 159	1 159
Longueur des lignes aériennes et souterraines (en km)					
Distribution électrique					
États-Unis ⁽⁵⁾	22 398	22 282	22 270	22 033	6 600
Propriétés, aménagements et équipements bruts ⁽⁷⁾ (en millions de dollars)	6 372	5 719	5 182	4 667	3 877
Propriétés, aménagements et équipements nets ⁽⁷⁾ (en millions de dollars)	4 440	3 974	3 584	3 249	2 531
Dépenses en propriétés, aménagements, équipements et frais reportés (en millions de dollars)	597	568	625	603	314
NOMBRE D'EMPLOYÉS ⁽⁴⁾					
Distribution énergie					
Gaz Métro-daQ	1 449	1 413	1 408	1 373	1 335
VGS	150	134	122	116	122
GMP et CVPS ⁽⁵⁾	566	604	650	729	217
Total	2 165	2 151	2 180	2 218	1 674
Production d'énergie	-	-	-	-	-
Transport de gaz naturel	-	-	-	-	-
Services énergétiques, entreposage et autres	115	124	112	206	239

⁽¹⁾ Données non auditées.

⁽²⁾ Volumes normalisés en fonction de la température et de l'intensité du vent pour la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ) et en fonction de la température pour VGS depuis le 1^{er} octobre 2012.

⁽³⁾ Inclut les volumes transportés et livrés par TQM au secteur de la distribution et à PNGTS.

⁽⁴⁾ Ces données ne sont pas pondérées par le pourcentage de participation de Gaz Métro dans les filiales, coentreprises et satellites.

⁽⁵⁾ Acquisition de CVPS le 27 juin 2012.

⁽⁶⁾ La méthode d'établissement de la longueur des conduites au Canada a été modifiée en 2014 et utilise maintenant la géomatique, ce qui explique l'écart avec 2013. Les données des exercices antérieurs n'ont pas été modifiées pour refléter l'impact de cette nouvelle méthode.

⁽⁷⁾ Les données de l'exercice terminé le 30 septembre 2014 ont été modifiées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
REVUE DES DIX DERNIÈRES ANNÉES – DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ⁽¹⁾

Exercices clos les 30 septembre (en milliers de dollars)

	2015	2014
SOMMAIRE DES RÉSULTATS		
Revenus	2 720 587 \$	2 536 708 \$
Coûts directs	1 642 619	1 522 636
Marge bénéficiaire brute	1 077 968	1 014 072
Exploitation et entretien ⁽²⁾	498 299	471 355
Bénéfice d'exploitation avant amortissements	579 669	542 717
Amortissements	271 317	247 770
Bénéfice d'exploitation	308 352	294 947
Intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres	162 278	150 129
Bénéfice avant les éléments suivants	146 074	144 818
Quotes-parts des bénéfices de satellites	92 122	76 881
Gain net sur disposition de participations	-	-
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	238 196	221 699
Impôts sur les bénéfices	50 181	47 904
Bénéfice net	188 015	173 795
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3 597	(889)
Bénéfice net attribuable aux associés	184 418 \$	174 684 \$
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités d'exploitation	738 018 \$	605 002 \$
Activités d'investissement	(978 644)	(641 288)
Activités de financement :		
Distributions	(186 562)	(169 137)
Autres activités de financement	402 793	244 390
Incidence des fluctuations de taux de change ⁽³⁾	7 176	3 149
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite du découvert bancaire	(17 219)\$	42 116 \$
DONNÉES PAR PART		
Bénéfice net de base et dilué par part attribuable aux associés (en dollars)	1,19 \$	1,15 \$
Distributions déclarées par part aux associés (en dollars)	1,12 \$	1,12 \$
Avoir des associés par part attribuable aux associés (en dollars)	10,77 \$	9,50 \$
Nombre moyen pondéré de parts de base et dilué en circulation (en milliers)	155 268	151 796
Nombre de parts en circulation aux 30 septembre (en milliers)	167 251	151 796
STRUCTURE FINANCIÈRE		
Emprunts bancaires	28 972 \$	-
Échéances courantes de la dette à long terme	33 310	27 016
Dette à long terme	3 530 986	3 140 762
Frais reportés reliés au financement	-	-
Total de la dette	3 593 268	3 167 778
Avoir des associés	1 829 608	1 482 354
Total du capital investi	5 422 876 \$	4 650 132 \$
RATIO DE LA DETTE PAR RAPPORT AU CAPITAL INVESTI	66,3 %	68,1 %
ACTIF TOTAL	7 218 038 \$	6 144 214 \$
DONNÉES FINANCIÈRES RELATIVES À LA DÉTERMINATION DU RENDEMENT DE GAZ MÉTRO-DAQ PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE		
Base de tarification ⁽⁴⁾	1 958 455 \$	1 897 358 \$
Avoir ordinaire présumé ⁽⁴⁾	38,50 %	38,50 %
Taux de rendement autorisé incluant les gains de productivité sur l'avoir ordinaire présumé	8,90 %	8,90 %
Avoir privilégié présumé ⁽⁴⁾	7,50 %	7,50 %
Taux de rendement autorisé sur l'avoir privilégié présumé	5,95 %	6,07 %
Charges fiscales présumées	32 745 \$	31 899 \$

⁽¹⁾ Données non auditées.

⁽²⁾ Incluent les activités de développement.

⁽³⁾ L'incidence des fluctuations de taux de change est présentée distinctement depuis l'exercice 2009. Pour fins de comparaison, les données de 2008 et 2007 ont été retraitées.

⁽⁴⁾ Calculé sur une moyenne mensuelle et en fonction d'une capitalisation qui diffère de la structure financière au bilan de Gaz Métro-daQ en raison de l'inclusion du financement à court terme, de la titrisation de créances commerciales et de certains autres éléments.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
REVUE DES DIX DERNIÈRES ANNÉES – DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ⁽¹⁾

(en milliers de dollars)

2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
2 217 356 \$	1 907 643 \$	1 962 764 \$	2 020 437 \$	2 249 216 \$	2 171 919 \$	1 957 469 \$	2 003 766 \$
1 283 252	1 127 053	1 215 309	1 260 439	1 457 945	1 461 948	1 333 851	1 427 455
934 104	780 590	747 455	759 998	791 271	709 971	623 618	576 311
473 209	379 032	330 365	333 458	332 343	283 750	220 664	206 855
460 895	401 558	417 090	426 540	458 928	426 221	402 954	369 456
202 847	163 002	175 349	174 515	192 545	171 184	155 375	137 729
258 048	238 556	241 741	252 025	266 383	255 037	247 579	231 727
125 296	112 673	105 609	109 860	117 620	115 251	107 734	94 732
132 752	125 883	136 132	142 165	148 763	139 786	139 845	136 995
62 016	28 692	22 875	22 001	23 366	25 925	15 474	22 106
14 749	-	17 361	-	-	-	-	-
209 517	154 575	176 368	164 166	172 129	165 711	155 319	159 101
30 649	11 934	13 796	(14 517)	13 677	11 272	32 478	11 894
178 868	142 641	162 572	178 683	158 452	154 439	122 841	147 207
(1 569)	(1 203)	(1 405)	-	-	-	-	-
180 437 \$	143 844 \$	163 977 \$	178 683 \$	158 452 \$	154 439 \$	122 841 \$	147 207 \$
487 969 \$	428 848 \$	404 736 \$	342 936 \$	499 062 \$	365 754 \$	393 675 \$	309 426 \$
(653 288)	(1 105 053)	(319 236)	(245 833)	(283 165)	(362 318)	(457 464)	(176 319)
(165 112)	(141 499)	(106 125)	(186 701)	(149 361)	(149 356)	(148 430)	(156 283)
348 245	822 633	9 965	89 430	(46 839)	140 367	212 046	32 970
819	78	217	(1 274)	(73)	660	(1 301)	-
18 633 \$	5 007 \$	(10 443) \$	(1 442) \$	19 624 \$	(4 893) \$	(1 474) \$	9 794 \$
1,21 \$	1,10 \$	1,30 \$	1,48 \$	1,32 \$	1,28 \$	1,02 \$	1,25 \$
1,12 \$	1,12 \$	1,12 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,30 \$
9,24 \$	8,81 \$	8,10 \$	7,74 \$	7,88 \$	7,82 \$	7,65 \$	7,87 \$
148 680	130 878	126 241	120 452	120 452	120 451	120 433	117 507
151 796	148 671	126 338	120 452	120 452	120 451	120 435	117 509
19 700 \$	13 753 \$	48 017 \$	41 023 \$	47 722 \$	54 451 \$	38 925 \$	37 134 \$
89 886	164 616	14 639	68 057	218 542	152 664	9 446	80 964
2 692 075	2 295 763	1 700 310	1 749 506	1 512 174	1 622 138	1 646 034	1 314 855
-	-	-	-	(8 602)	(8 767)	(9 604)	(9 577)
2 801 661	2 474 132	1 762 966	1 858 586	1 769 836	1 820 486	1 684 801	1 423 376
1 444 063	1 336 924	1 014 500	932 627	949 552	941 975	921 892	924 588
4 245 724 \$	3 811 056 \$	2 777 466 \$	2 791 213 \$	2 719 388 \$	2 762 461 \$	2 606 693 \$	2 347 964 \$
66,0 %	64,9 %	63,5 %	66,6 %	65,1 %	65,9 %	64,6 %	60,6 %
5 582 828 \$	5 131 979 \$	3 727 247 \$	3 666 647 \$	3 306 764 \$	3 286 478 \$	3 146 339 \$	2 783 197 \$
1 837 496 \$	1 819 445 \$	1 757 640 \$	1 779 427 \$	1 806 845 \$	1 770 429 \$	1 764 928 \$	1 733 902 \$
38,50 %	38,50 %	38,50 %	38,50 %	38,50 %	38,50 %	38,50 %	38,50 %
8,90 %	9,69 %	9,09 %	9,20 %	8,94 %	9,52 %	9,57 %	9,33 %
7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %
6,14 %	5,88 %	5,60 %	5,21 %	5,25 %	5,38 %	5,37 %	5,17 %
28 741 \$	30 008 \$	33 018 \$	36 806 \$	41 652 \$	45 637 \$	47 053 \$	45 122 \$

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

INFORMATIONS DE MARCHÉ DE VALENER

Actions ordinaires

- Actions ordinaires inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « VNR ».
- Évolution du prix des actions ordinaires au cours des douze derniers mois (du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015) : haut : 17,84 \$; bas : 15,00 \$.
- 38,4 millions d'actions ordinaires en circulation dont la juste valeur est de 638,7 millions \$ au 30 septembre 2015.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Valener offre un régime de réinvestissement des dividendes (RRD) aux termes duquel ses actionnaires peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles de Valener. Sous réserve d'exceptions limitées, seuls les résidents du Canada peuvent participer au régime.

Le RRD permet aux actionnaires d'accroître leur placement dans les actions ordinaires de Valener grâce aux avantages et aux économies intéressantes qu'il procure :

- dividendes réinvestis de façon automatique;
- escompte sur le prix de l'action pouvant aller jusqu'à 5 %;
- aucuns frais de courtage ni frais d'administration; et
- régime administré pour les actionnaires.

Comme approuvé par le conseil d'administration, pour le dividende payable le 15 janvier 2016, le réinvestissement des dividendes en actions ordinaires supplémentaires se fera par une émission de nouvelles actions ordinaires par Valener à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen pondéré pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende.

Le processus d'adhésion au régime pour un actionnaire inscrit n'est pas le même que pour un actionnaire non inscrit (aussi appelé actionnaire véritable).

Un actionnaire inscrit est un actionnaire dont le nom figure sur le certificat physique représentant ses actions. Un actionnaire inscrit admissible peut adhérer au RRD en communiquant avec l'agent des transferts, Société de fiducie CST, au 1 800 387-0825 ou par courriel à inquiries@canstockta.com et en remplissant le formulaire d'adhésion requis.

Un actionnaire non inscrit est une personne dont les actions sont détenues pour son compte par un courtier en valeurs mobilières, une banque, une société de fiducie ou une autre institution financière. Un actionnaire non inscrit admissible qui souhaite adhérer au régime doit communiquer avec l'intermédiaire qui détient ses actions.

Le texte complet du RRD est disponible dans la section « Investisseurs » du site Internet de Valener à www.valener.com/investisseurs/actions-et-dividendes.

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Société de fiducie CST,
Téléphone : 1 800 387-0825
Courriel : inquiries@canstockta.com

DIVULGATION DES RÉSULTATS

Après l'approbation du conseil d'administration, les résultats trimestriels et annuels seront connus vers les dates suivantes :

1 ^{er} trimestre de l'exercice 2016 :	12 février 2016
2 ^e trimestre de l'exercice 2016 :	13 mai 2016
3 ^e trimestre de l'exercice 2016 :	11 août 2016
4 ^e trimestre de l'exercice 2016 :	24 novembre 2016

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

1717, rue du Havre, Montréal (Québec) H2K 2X3
Téléphone : 514 598-3039
Télécopieur : 514 521-8168
Courriel : investisseurs@valener.com

Les rapports trimestriels et annuel ainsi que les communiqués de presse annonçant les résultats sont accessibles en consultant les sections « Investisseurs » et « Nouvelles » du site Internet de Valener à : www.valener.com/investisseurs/documents-financiers et www.valener.com/nouvelles, respectivement, ainsi que sur le site Internet www.sedar.com exploité par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.